

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

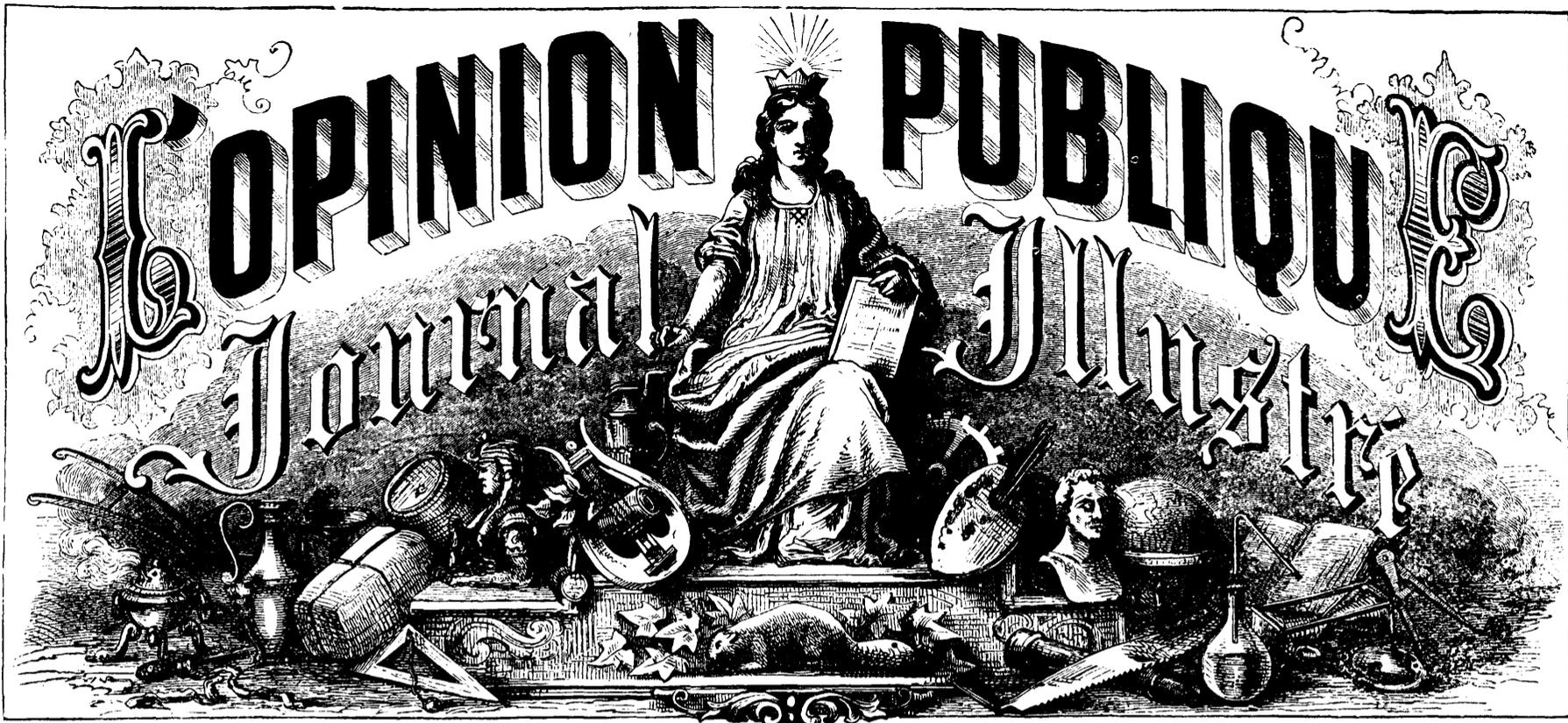
The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.



VOL. II.—No. 11.

MONTREAL, JEUDI, 16 MARS, 1871.

{ ABONNEMENT, \$3.00.  
{ PAR NUMERO, 7 CENTES.

UN INCIDENT HISTORIQUE.

LE NORD-OUEST ET SIR GEORGES.

(Deuxième article.)

“ Récit de l'expédition de la Rivière-Rouge, ” tel est le titre assez pompeux que donne à son œuvre le colonel Wolseley, qui essaie à peine de se cacher sous le voile d'une paternité mal dissimulée par la signature d'un “ Officier du corps expéditionnaire. ” La première partie, publiée dans la livraison de décembre du *Blackwood's Magazine*, a surtout pour but d'apprécier les événements qui ont motivé l'envoi de quelques troupes au Nord Ouest, ainsi que la politique générale du Gouvernement Fédéral vis-à-vis les *métis*. Cette appréciation n'est d'aucune valeur; ignorance, étroitesse de vue, préjugé, suffisance, il y a de tout cela, et en quantité considérable, dans la prétentieuse élocution du colonel. Ce n'est pas une étude sur les causes du mouvement insurrectionnel de l'automne 1869, ce n'est pas une étude sérieuse et impartiale des efforts du cabinet pour apaiser ce commencement de rébellion par la douceur et la conciliation, que l'auteur offre aux lecteurs d'une importante publication périodique. Non; tous ces événements, toutes ces complications qui ont failli compromettre notre existence, allumer le feu de la guerre civile entre le Haut et le Bas-Canada, l'ont trouvé froid et indifférent. Il n'a pu s'élever à une hauteur suffisante pour comprendre les angoisses d'un gouvernement et de toute une population qui, en face d'un problème nouveau et dangereux posé inopinément, cherchait consciencieusement les moyens de le résoudre sans passer par les extrémités de la guerre. Il n'a voulu voir dans l'enfantelement pénible des mesures prises pour assurer l'ordre et la tranquillité du pays en traitant avec douceur, justice et charité, une population frémissante et prête à secouer le joug, que des moyens de faire fortune, de pêcher en eau trouble, de se bâtir sur le sable mouvant du mensonge ouvert ou déguisé une petite réputation qui pût lui procurer l'or et les honneurs. Et quand il a vu crouler son édifice de cartes, il a cherché, dans le récit ou plutôt la fausse représentation de tous ces faits, de chétifs prétextes pour se venger de ceux à qui il pense devoir son échec.

On verra que notre langage est loin d'être sévère quand on connaîtra les assertions du colonel. Après avoir parlé des efforts de la Compagnie de la Baie-d'Hudson pour conserver, en proscrivant l'immigration, le monopole du commerce des pelleteries et de la traite avec les Sauvages; après avoir constaté qu'elle eût pour cela besoin des voyageurs canadiens, de légendaire mémoire, il formule en règle ses accusations, que nous traduisons et résumons sous les chefs suivants:

1o. Dès le commencement, les Jésuites et le clergé catholique s'établirent partout dans le Nord-Ouest à l'aide de la protection de la puissante Compagnie, et, grâce à leur zèle et à leur talent d'intrigue si bien connus, ils se firent bientôt un grand nombre d'adhérents dociles, soumis et très-dévotés. Ils devinrent très-puissants, si puissants qu'ils étaient les gouverneurs ou dominateurs de fait, tandis que les officiers de la Compagnie ne l'étaient que de droit. De sorte que désormais deux grandes influences étaient constamment en jeu pour empêcher la colonisation des vastes prairies: la Compagnie et le clergé catholique romain.

2o. Malheureusement, toujours au dire du colonel, le

troupeau catholique du Nord-Ouest vient surtout du Bas-Canada, terre des prêtres, foulée aux pieds du clergé (*priest-ridden*), comme en Espagne, ennemie du progrès et des aventures, paresseuse et indolente; c'est ce qui explique l'état arriéré, au point de vue matériel et intellectuel, des habitants de la province de Québec et des *métis* français du Nord-Ouest.

3o. Ces populations sont en outre fort déloyales, ainsi que leur clergé. Voilà pourquoi elles se sont opposées au régime anglais et à l'introduction de l'élément progressiste anglo-saxon dans le Nord-Ouest, dont nous voulions faire une seconde province de Québec.

4o. Quand est venue l'expédition du Nord-Ouest, toute la population catholique du Bas-Canada s'y est opposée, et le clergé a, du haut de la chaire, déconseillé l'enrôlement des volontaires.

5o. Sir Georges E. Cartier, très-pauvre *debater*, d'une habileté très-ordinaire, sans fortune, sans naissance, sans position, ancien rebelle, a profité des mauvais sentiments de ses compatriotes pour protéger les *métis* et pour faire manquer tous les bons résultats qu'on devait raisonnablement attendre de l'expédition du Nord-Ouest.

6o. Une fâcheuse circonstance lui a permis de mettre à exécution ses funestes projets: c'est la maladie de Sir John A. McDonald, arrivée juste au moment où le Gouvernement Fédéral s'abouchait avec les délégués du Nord-Ouest pour régler les conditions de l'entrée de leur pays dans la Confédération sur le même pied que les autres provinces.

7o. Comme Sir John A. Macdonald est le seul homme d'état de toute la Puissance (il ne faut pas oublier que c'est toujours le colonel qui parle,) M. Cartier n'eut pas de misère, malgré son habileté très-ordinaire, à faire accepter à ses collègues et au Parlement cet atroce *Bill* de Manitoba, qui élève les *métis* au rang d'hommes, leur accorde tout ce qu'ils demandaient, et leur donne, par surcroît, un million quatre cent mille acres de terre.

8o. Deux grands maux sont résultés de ces fautes et de ces crimes des Canadiens-français, des *métis* et de Sir Georges: les orangistes du Haut-Canada ne pourront que difficilement aller s'établir dans le Nord-Ouest. Le second malheur, moins grand à nos yeux, mais que le colonel, nous en sommes sûr, déplore encore plus, est justement celui qu'il omet: Sir Georges l'a empêché de faire aux *métis* une guerre d'extermination et de se gagner, au prix de leur sang, la place de Lieutenant-gouverneur de Manitoba.

Nous ne chargeons pas le tableau, nous n'exagérons rien dans l'énumération des griefs du colonel. Nous venons de relire sa *charge* et nous défions quiconque voudra s'imposer la pénible tâche de la parcourir, de nier la parfaite exactitude de notre analyse, dont la partie essentielle est textuelle.

Avant d'entrer dans le détail de ces accusations, qui, d'ailleurs, se réfutent d'elles-mêmes, une observation trouve ici sa place. Nous la ferons d'autant plus librement que le mal à signaler affecte les Anglais de ce pays tout comme les Canadiens-Français. Tous ceux qui tiennent au maintien de la connexion britannique, pour nous servir d'une expression plus usitée que correcte, doivent nécessairement voir avec un souverain déplaisir un militaire anglais, fraîchement débarqué sur nos rives, s'ériger en juge et prononcer *ex-cathédra* sur nos hommes et notre politique. La chose se voit fort rarement; en thèse générale, les militaires qui nous sont venus étaient bien

élevés, instruits, réservés, et s'abstenaient avec un soin scrupuleux de se constituer censeurs à propos de matières dont les gens de leur état sont, d'ordinaire, fort ignorants.

Quand on voit un officier pédant, comme le colonel Wolseley et quelques autres, entrer dans les détails intimes de notre politique et de notre administration civile, pour dire que tout est mauvais et que la corruption préside à tout; quand on voit des gens ignorants, c'est vrai, mais qui jouissent d'une certaine considération en leur qualité de représentants de Sa Majesté, aller déclarer dans une importante revue anglaise que toute la puissance du Canada n'a qu'un seul homme d'état de quelque valeur, Sir John A. Macdonald, et que les Cartier, les Galt, les Hincks, les Tupper, les Archibald, les Langevin, les Howe, et quelques autres, tant de l'opposition que du côté ministériel, ne sont que des Arlequins politiques, dignes, tout au plus, d'être comparés aux coulissiers de Washington, on sent malgré soi se produire une douloureuse impression et le rouge de l'indignation monter à la figure, à la pensée qu'une métropole, que nous aimons, nous respecte quelquefois assez peu pour nous envoyer de pareils hommes. Ces hommes font un tort sérieux à l'existence de l'état de choses actuel, et ne peuvent que refroidir le zèle et les sentiments de ceux qui croient avec assez de raison que la moindre chose que puisse faire une mère patrie à laquelle nous désirons rester attachés, c'est de ne pas nous imposer des fléaux et des mal-élevés comme le Colonel Wolseley. Il est donc urgent que l'Angleterre s'applique à ne pas nous doter de fonctionnaires inhabiles, grossiers, et que le gouvernement de notre pays veille au prompt rapatriement de ceux dont le défaut de qualification aurait pu échapper à l'œil vigilant de Downing Street.

Des inexactitudes, des assertions gratuites, des mensonges, des calomnies, des insinuations malveillantes, comme celles dont est parsemé le récit du colonel Wolseley, font plus pour décourager du régime actuel que cent bons discours sur l'indépendance et l'annexion.

On nous dira peut-être que nous attachons trop d'importance à la narration fantaisiste et aux billevesées du Colonel Wolseley. C'est peut-être vrai. Son récit comporte sa propre réfutation pour le peuple du Canada: il fourmille d'erreurs, si patentes, d'appréciations si grossièrement absurdes, qu'on devine de suite l'homme acharné à mentir pour satisfaire quelque bas ressentiment; mais cet écrit a vu le jour en Angleterre et est fait pour le public anglais, qui s'occupe peu de nos affaires et ne les connaît pas. En lisant un tel récit, dans une revue respectable ou qui a passé pour l'être, il devra nécessairement croire que tous nos hommes publics ne sont que de pauvres mendiants qui ne cherchent qu'à exploiter le gouvernement et leur position pour attrapper quelques sous, et il croira bien sincèrement que la population française est pauvre, abrutie, sans esprit d'initiative, remplie des pires préjugés et prête à se livrer au premier démagogue qui voudra exploiter sa triste condition. Nous avons donc raison de regretter vivement que de tels écrits puissent circuler en Angleterre, et on ne saurait trop en flétrir les auteurs.

Voyons maintenant la futilité des plaintes du Colonel. Et nous dirons tout d'abord, qu'après tout, le Colonel n'est pas si mauvais diable. Il désirait nous dire des choses bien désagréables; mais son inexpérience et son

ignorance du zèle catholique lui ont fait échapper des aveux naïfs et qui bouleversent ses théories. Ce qui fait que dès le début il rend aux catholiques un hommage involontaire et plein de force et qu'on pourra plus tard invoquer avec succès dans la comparaison du bien que peuvent opérer relativement les missions catholiques ou protestantes. Il pense, le célèbre écrivain, que les *métis* français catholiques sont en minorité, ce qui constitue un grave embarras pour expliquer l'influence si prépondérante de leur clergé. Le Colonel s'en tire par une confession pleine de charmes. Une telle prépondérance peut, dit-il, paraître étrange : mais au fond elle s'explique assez facilement : les protestants étaient divisés en plusieurs nationalités et en plusieurs sectes, sans unité de chef spirituel commun et sans aucun intérêt commun. Qu'est-ce à dire, brave Colonel ? C'est donc l'unité dans la même foi et dans la soumission au même chef qui fait la force des catholiques, de même que c'est le manque d'unité chez les Protestants qui constitue leur faiblesse ? Alors, pourquoi insulter les catholiques, dont la croyance uniforme a produit de si beaux résultats, de votre aveu même ? Si nos lecteurs doutent de la naïveté du Colonel, qu'ils lisent la première colonne de la page 705 du *Blackwood's Magazine* de décembre dernier.

Ce n'est pas le seul tribut d'éloges forcés qu'il rend au clergé catholique à cet endroit de son écrit. Tout en voulant donner avec le plus de malveillance possible la raison de l'influence catholique au Nord-Ouest, il se met le doigt et même le coude dans l'œil. Il s'empresse de déclarer au début que dès l'origine le clergé catholique s'empresse de suivre au Nord-Ouest les voyageurs et guides canadiens. Pourquoi le clergé protestant n'a-t-il pas fait la même chose ? Il ne nous le dit pas. Grave omission ! La réponse à ce pourquoi eût été très-intéressante. Pourtant, les protestants, eux aussi, y allèrent de bonne heure. Oui, nos missionnaires catholiques ont été là des premiers, comme ils le furent dans les Indes, qui enrichissent aujourd'hui l'Angleterre. Leur intérêt matériel était, dans le temps, comme il l'est encore, facile à calculer : misère, pauvreté, martyre. Il y aurait ici de belles pages à écrire pour dissiper les préjugés du Colonel et de ceux qui pensent comme lui. Ce n'est ni l'occasion ni le temps. Nous espérons avoir l'occasion d'y revenir.

Une réflexion bien naturelle aurait néanmoins dû ouvrir les yeux au colonel. Les officiers et directeurs de la Compagnie de la Baie d'Hudson, tous anglais et protestants, ont jugé à propos de laisser se développer cette influence du clergé catholique contre laquelle le colonel Wolseley s'élève avec tant de force. Ils étaient les maîtres souverains des lieux. Pourquoi n'ont-ils pas appelé plutôt le clergé protestant à leur aide ? Cette préférence des gens de la compagnie de la Baie d'Hudson pour le clergé catholique a sans doute sa raison d'être et il est à regretter que le colonel n'ait pas trouvé digne de lui d'étudier les causes de cette préférence. Cela ne faisait pas son affaire et le résultat eût renversé ses affirmations.

Nous ne pouvons quitter ce point sans donner une autre preuve de l'ignorance du colonel. En parlant de l'influence du clergé catholique, il a voulu insulter l'Évêque Taché. C'était de droit. Les grands mérites de cet évêque, le beau rôle qu'il a joué dans la pacification du Nord-Ouest, devaient nécessairement le recommander à sa haine. Il représente donc la population catholique comme agissant et votant unanimement aux élections sous les ordres de cet évêque habile et astucieux, qu'il ne nomme pas, mais qu'on reconnaît à l'allusion. Il est donc très fort ce colonel ; il connaît son histoire du Nord-Ouest comme sa politique canadienne. Il suppose des *métis* en plein régime constitutionnel, ayant mille votes à donner, pour déclarer plus loin qu'ils sont sans instruction, sans lois civiles ni constitutionnelles et n'ayant pour tout droit que l'obéissance à leur clergé et aux employés supérieurs de la Compagnie.

L'ouvrage du colonel est pleine de telles inepties.

L'histoire du clergé catholique désirant fermer la porte du Nord-Ouest aux émigrés anglais et protestants mérite à peine une réponse. L'assertion n'est pas fondée ou elle l'est. Nous affirmons que l'avancé est tout gratuit. Nous pourrions nous contenter de dire à l'auteur : "vous omettez un fait grave pour nous sans en donner la preuve. Prouvez, ou vous êtes tenu pour un simple calomniateur." Une telle réponse serait suffisante pour les plus exigeants. Nous allons plus loin. Le col. Wolseley prouve l'inanité de sa prétention en déclarant que les *métis* anglais sont en majorité. Ce pauvre clergé, qu'il vilipende tout à son aise, n'avait pas l'influence qu'il lui suppose puisqu'il a laissé l'élément étranger le déborder.

Le recensement qui vient d'être fait à Manitoba prouve qu'il s'est trompé : les *métis* français et catholiques sont en majorité, de très peu, si l'on veut, mais, enfin, ils le sont. C'est une nouvelle preuve de la vérocité du docteur écrivain.

Prenons pour fait avéré que cette majorité catholique soit l'œuvre des chefs français du Nord-Ouest. Où serait le mal ? Depuis quand empêche-t-on le Haut-Canada

d'attirer sur son territoire une immigration anglaise et protestante ? Qui fera un crime à la Province de Québec, dont l'immense majorité est française et catholique, de chercher à avoir des colons de la Lorraine et de l'Alsace, provinces ruinées par la guerre qui vient de se terminer ? Qui a jamais songé à empêcher un citoyen de s'entourer d'amis partageant sa foi religieuse et politique ?

Nous sommes réellement désolé d'avoir à recourir à de si simples comparaisons pour réfuter cet ignare colonel. La plus triste mauvaise foi caractérise ses articles. Nous en donnerons une nouvelle preuve lorsque nous parlerons, dans notre prochain numéro, de ses insultes contre le Bas-Canada et Sir George E. Cartier.

J. A. MOUSSEAU.

L'HON. J. E. CAUCHON.

Le portrait en miniature que j'ai fait à la hâte de M. Cauchon a suscité des commentaires plus ou moins justes. Je prie le public d'attendre avec patience que je complète ce portrait pour le juger. Je me bornerai pour le moment à expliquer ma pensée sur deux points débattus.

"Le plus savant en science constitutionnelle et le plus clairvoyant de nos hommes politiques."

Il est bon de dire d'abord que je n'entendais parler que de nos hommes politiques canadiens français.

On me dit que MM. Cartier, Langevin et Dorion sont pour le moins aussi forts que M. Cauchon en science constitutionnelle, que seulement le président du Sénat, en sa qualité de journaliste, avait eu plus souvent occasion de montrer ce qu'il savait. C'est possible, mais je soutiendrai plus tard que dans ses écrits et ses discours sur certaines questions, M. Cauchon a dépassé ses collègues par la hauteur des vues et la largeur des théories. Qu'on veuille bien ici tenir compte de la valeur des mots. D'ailleurs, je justifierai cette opinion plus tard.

Il est une autre phrase que je tiens davantage à expliquer.

"Il est donc en état plus que jamais," disais-je, "d'être utile à son pays et de battre la route à la génération actuelle à travers les événements importants qui se déroulent" et dont il est en partie responsable—aurais-je dû ajouter.

Mon intention était de dire que M. Cauchon, après avoir contribué à faire accepter le nouveau régime, devait travailler à lui faire produire les résultats qu'il en attendait afin de prouver qu'il a eu raison à ceux qui l'ont cru comme à ceux qui n'ont pas eu foi en ses prévisions.

J'étais du nombre de ces derniers.

Je n'avais en aucune manière l'intention de dire que M. Cauchon devait prendre la place de M. Cartier ou de M. Chauveau, et je ne pouvais avoir cette intention.

L. O. DAVID.

#### COURRIER D'ONTARIO.

##### LES ÉLECTIONS A NOTRE LÉGISLATURE LOCALE.

Il y a encore de la vie politique dans notre belle province d'Ontario, si j'en juge du moins par le fracas assourdissant dont l'écho nous arrive de Toronto depuis tantôt quinze jours. Le *Globe*, le *Telegraph* et le *Leader* se débattent comme des forcenés, depuis qu'il est question de préparer une nouvelle fournée de représentants à notre législature locale.

Le *Globe* est seul contre les deux autres champions, qui, sans s'aimer beaucoup, combattent néanmoins sous le même drapeau ; mais le *Globe* a du nerf, et des ongles et des dents, et il sait mordre, lorsqu'il ne pince ni ne déchire.

Pour le *Telegraph* et le *Leader*, il s'agit de rester aussi longtemps que possible dans les doux liens que leur a créés Mr. John Sandfield Macdonald. Pour le *Globe*, c'est toute une autre histoire. Il veut terrasser, pulvériser et mettre en terre M. Sandfield Macdonald, parce qu'il s'imaginerait que le procureur-général d'Ontario sert de rempart à Sir John A. Macdonald, et que le premier mis hors de cause, la besogne de renverser le second sera à moitié faite.

M. Brown, on le sait, ne fait jamais un mouvement, ni des pieds ni des mains, ni de la tête ni des épaules, sans avoir en vue la chute de Sir John, qu'il paraît détester au-delà de toute mesure. Rochefort, dans le *Rappel* ou la *Marseillaise*, n'a jamais parlé d'Emile Olivier avec plus de haine et de colère que ne l'a fait M. Brown de l'hon. ministre de la justice. Il est même descendu jusqu'à fouiller dans la vie privée de son terrible antagoniste, et il s'est alors oublié dans ces accusations et ces reproches malséants qui ont fait au *Globe* une si piètre réputation. Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit pour le moment.

Le *Globe*, né malin, garde toujours sur la planche une bonne petite question qu'il puisse de temps en temps jeter en pâture au fanatisme de ses compatriotes. Lorsque ses abonnés s'ennuient, qu'ils bâillent, qu'ils se souviennent des brouillards de l'Angleterre, qu'ils sentent autour d'eux les grandes ailes de hibou du spleen britannique dont parle Murgor, le *Globe* arrive avec sa petite question, et toute de suite, la passion recommence à circuler dans leurs veines.

Ce fut autrefois le projet des écoles séparées qui servit d'os à ronger aux bons lecteurs du *Globe*. Puis vint le *rep by pop*. Aujourd'hui, c'est le tour de la province de Manitoba.

Que se passe-t-il donc à Manitoba pour donner lieu à M. Brown d'aller chercher si loin l'aliment de fanatisme indispensable à l'appétit maladif de ses abonnés ? Mon Dieu, il se passe... des choses... enfin, je ne sais pas trop, moi. Mais le fonds de l'affaire est celui-ci : il y a des *métis* français au Nord-Ouest, et ces *métis* ont des prêtres et un évêque. Le

*Globe* assure à ses lecteurs, pour chasser leur mélancolie, lorsqu'il y a du brouillard et de l'humidité, que tout ce qui se fait à Fort-Garry est fait au profit de cet évêque, de ces prêtres et de ces *métis* ; qu'il n'y a de protection, de faveurs, de patronage et de justice que pour eux. Cette révélation choque beaucoup les bonnes gens qui lisent la gazette, et il y a si loin d'ici à la Rivière-Rouge, qu'ils ne se sentent jamais la moindre envie d'aller voir si c'est en effet de la sorte que les choses se passent.

Comme de raison, le *Globe* n'est pas assez enfant pour ne pas savoir que le souvenir de la révolte des *métis*, en présence de l'autorité de M. Macdougall, et l'exécution de Scott, rappelés à propos, font un merveilleux effet sur l'esprit des lecteurs ; et il use vaillamment du procédé.

Le *Globe*, qui veut percer les flancs à John Sandfield pour arriver tout sanglant jusqu'à John A., a trouvé moyen de faire intervenir son os à ronger—je veux dire la question de Manitoba—dans nos élections provinciales. Il a recommandé à son cercle de voter pour les candidats de l'opposition... afin d'empêcher les suites funestes de la domination française dans la province de Manitoba. Pour ma part, je saisis parfaitement l'idée de M. Brown. Il fait flèche de tout bois pour tâcher d'atteindre son ennemi. Mais je doute que ses lecteurs—je veux parler des plus simples—comprendent bien toute la portée de sa tactique.

En 1789, deux habitants de je ne sais plus quelle partie de la France, parlaient du *reto* :—"Sais-tu ce que c'est que le *reto* ?" dit l'un—Non.—Eh bien, tu as ton écuelle remplie de soupe ; le roi te dit : Répands ta soupe, et il faut que tu la répandes."

Je crains beaucoup, pour le succès des efforts du *Globe*, que ses paysans ne soient pas plus éclairés sur les rapports qui peuvent exister entre le choix d'un député à la législature locale d'Ontario, et la réforme du système suivi à la Rivière-Rouge, que nos deux paysans français n'entendaient le *reto*.

Je sais bien, quant à moi, qu'on me poursuivrait toute une semaine plusieurs épées dans les reins, pour me faire voter en faveur d'un candidat qui s'engagerait à rendre tout à fait présentable dans les salons la province de Manitoba, que je répondrais comme un seul homme :—Va te promener !.....

Quoiqu'il en soit de cette affaire de Manitoba, je constate avec joie que nous n'avons pas à redouter encore pour cette année une disette de candidats à la députation. Depuis huit jours, il en surgit à toutes les colonnes des journaux. Je ne coudoie plus un homme sans le saluer profondément, et avec une nuance de respect des plus distingués. Et, en effet, qui sait s'il n'y a pas sous ce froc, sous cet habit, ou sous cette blouse, un candidat aujourd'hui—un député demain—un ministre après-demain ? Je mets même chapeau bas devant les personnes revêtues des habits d'un autre sexe. Il peut se glisser des candidats sous des vêtements de femme. C'est un moyen de séduction, et il faut que tout homme qui aspire à l'honneur d'arracher un mandat à ses concitoyens soit un peu séducteur. Et puis, qui sait ? dans cinquante ou cent ans d'ici, les femmes auront peut-être conquis leurs droits politiques... Il faut les ménager ; plus tard, on ne sait pas ce qui peut arriver. Lorsqu'elles auront des portefeuilles, elles auront des faveurs à distribuer... et l'on ne sera pas fâché d'assister à la distribution.

"Les candidats arrivent, dit Veillot. Une première profession de foi est lancée : on commence. Une autre profession de foi part d'un autre côté ; une troisième, une quatrième éclatent. Oh ! belles fautes d'orthographe, belles observations de grammaire et de bon sens qui sont mises au jour. Les concurrents se jettent à la traverse, tombent des greniers, sourdent des caves ; dégel, débâcle de candidats. Nous avons le blanc, le noir, le brun, le brun foncé, le brun clair, le brun tirant sur le roux, le gris uni, le gris moucheté. On se dispute, on s'injurie, on se rapproche pour se trahir. Vous croyez qu'il s'agit de savoir laquelle de ces couleurs, de ces nuances ou de ces mouchetures répond le mieux à l'opinion des électeurs ? Nullement. Ceci n'est que le dehors, ce que nous appelons "la fiction constitutionnelle". Au fond, les trois quarts au moins des intéressés se chamaillent pour tout autre chose. Ils ont bien une opinion ; la plupart même en ont deux ; mais l'opinion, lorsqu'elle est unique, est encore la moindre affaire. Ce scrutin tant chauffé est une marmite de cocagne. Là cuisent, au feu des professions de foi, maints et maints friands morceaux : il s'agit de savoir qui les mangera."

Eh, mon Dieu, oui ! Il s'agit de savoir qui aura les morceaux les plus gros, les plus longs, les plus solides. Il y en a qui aiment le sucre, d'autres qui aiment le lard, d'autres qui aiment le pain. Chacun a ses convoitises, selon ses goûts et ses penchants particuliers.

Faisons pourtant de larges et très-larges exceptions. Si la peinture de Veillot est fidèle en France, à coup sûr elle est trop générale dans sa forme pour être d'application exacte en notre pays. Comme de raison, chaque parti lutte, combat, bataille avec emportement, avec passion, avec acharnement pour la possession du pouvoir et du patronage qui en découle, mais ce n'est que juste qu'il en soit ainsi.

Ici, nous avons des ministres qui restent pauvres, après bien des années de pouvoir. Nous avons des députés qui restent silencieux, à côté de ceux qui convoitent et demandent sans cesse. Mais j'imagine qu'il en est de même en France, et que Louis Veillot, à l'époque où il écrivait *L'Honnête Femme*, dont les lignes ci-dessus sont extraites, se montrait trop sévère pour son pays.

Un mot des professions de foi.

La profession de foi, a dit quelqu'un, trahit son homme : longue, elle dénote chez le signataire un bavard dont les idées manquent de netteté et de franchise. L'homme franc, qui sait ce qu'il veut et ne médite pas de tromper la confiance de ses mandataires, fait court. Il va droit au but.

La mode est bien passée en Canada des professions de foi. On en découvre quelques-unes par-ci par-là, à la troisième ou quatrième page des journaux, mais elles sont clair-semées, et l'on dirait, tant elles ont l'air timides, qu'elles rougissent et demandent pardon de leur audace. J'en ai déniché une ce matin dans le *Times* ; elle est signée par un Mr. Kidd. Voilà un nom prédestiné au calembour, n'est-ce pas ?

Aux élections de 1869, en France, il se présentait un M. Trow.

Je ne puis croire, disait une feuille locale, qu'une fois à la

Chambre, M. de Tillancourt se refuse à l'interpeller, à lui répondre, à le taquiner de la façon suivante : Ami Trow... si, Trow... non, Trow... mon Trow... place, Trow... car, Trow... et tant d'autres que cet inépuisable esprit trouvera dans ses ressources accumulées.

Sans compter que M. Trow pouvait s'appeler Paul de son petit nom. Et que si M. Trow, ajoute le *Charivari*, avait eu le malheur de faire une niche à quelqu'un, on aurait pu s'écrier : — Je trouve la farce de Trow bonne.

Lorsqu'on a un nom qui prête beaucoup au calembour, je crois, ma foi, que le mieux est de ne pas se fourrer dans la politique.

\* \*

Le vote donné sur la motion de M. Blake, relative à certains amendements indispensables pour pousser dans les voies de la perfection la loi sur "l'indépendance des membres du parlement," établit clairement que l'opposition n'a pas encore atteint l'âge de majorité.

J'en suis fâché pour elle ; mais ce fait étant posé d'une manière aussi indubitable, il serait malséant de sa part de songer à son établissement.

\* \*

A toute opposition bien constituée de corps et d'esprit, il faut l'âge de majorité, soit pour rentrer dans l'héritage de ses pères, soit pour s'asseoir noblement dans un domaine conquis à la sueur de son front.

Or, il faut, en politique, piocher souvent bien des années avant d'avoir noué connaissance avec cet âge heureux, qui donne le pouvoir d'administrer soi-même, après avoir subi l'administration d'autrui.

On peut compter derrière soi 21 ans de service, et plus encore, et néanmoins rester en tutelle, à cet âge de minorité, si désagréable et si gênant.

\* \*

Il y a des jeunes gens de bonne famille qui ont hâte d'arriver à l'âge de majorité, pour offrir leur nom à quelque jolie fille, désireuse de changer le sien.

Si une opposition convoite de toutes ses ardeurs cette période privilégiée de l'existence, c'est d'abord pour changer son propre nom en un nom plus sonore et plus brillant, et pour passer le sien, non pas à une personne aimée, mais à des adversaires généralement haïs et peu estimés.

On voit par là qu'il manque quelque chose d'assez important au parallèle que nous pourrions être tentés d'établir entre les deux âges de majorité.

\* \*

Sir Georges a fait l'autre jour un aveu d'une grande franchise, en disant qu'il n'avait pas lu le discours de l'Hon. M. Wood sur l'état des finances d'Ontario, parce qu'il l'avait trouvé trop long. Et, remarquez-le bien, l'aveu était fait en présence de l'Hon. M. Wood lui-même.

Les discours trop longs sont comme les articles trop longs, il est bien établi qu'on ne les lit pas. L'ennui vous saisit infailliblement à la gorge avant d'en voir la fin.

Cela nous arrive à tous de ne pas lire l'article ou le discours d'un ami, parce que nous le trouvons trop long, mais nous avons rarement la franchise de le lui dire à lui-même.

Sir Georges a eu cette franchise-là, et il a beaucoup fait rire la Chambre.

\* \*

Je remarque, à ce propos, que notre Chambre rit beaucoup. Tout membre qui a un peu l'habitude de prendre la parole, réussit presque toujours, et sans trop d'efforts, à lui désopiler la rate.

Ainsi, dans cette même séance où Sir Georges a excité l'hilarité de la Chambre, je vois que MM. McKenzie, Fortin, Mills, Wood, etc., ont eu des saillies, ou des observations, ou des arguments mal conformés qui ont fait rire... En voyant nos honorables membres sortir aussi souvent de la gravité solennelle que le vulgaire suppose être le riche apilage de tout député en travail de législation, on serait porté à croire qu'il y a parmi eux quelque étudiant en rupture de banc follement épris de la gaudriole et du calembour. Il n'en est rien pourtant. Tous les députés sont des gens arrivés, comme le disait Talleyrand de M. Thiers, pour le venger spirituellement de ceux qui ne voulaient alors voir en lui qu'un parvenu. Ce parvenu—entre parenthèse—est aujourd'hui le chef d'un gouvernement en France, que l'Angleterre, l'Autriche et l'Italie s'empressent de reconnaître... Mais aussi, comme toute grandeur a son revers, c'est sous ses auspices qu'ont été signés à Versailles les préliminaires de cet horrible traité de paix que la France entière va commencer à maudire avant qu'il soit un an.

\* \*

Le rire provoquait parfois de grandes tempêtes dans les Chambres françaises, à cette même époque où l'on discutait ainsi M. Thiers. C'était, comme on sait, sous Louis-Philippe. Un jour que M. Persil avait la parole, un éclat de rire se fait entendre aux extrémités de la Chambre. "Vos rires sont scandaleux," s'écrie M. Persil avec colère et l'œil fixé sur les derniers bancs de la gauche. "Vous êtes un insolent," réplique Dupont (de l'Eure). A ces mots, la tempête rugit. Dupont (de l'Eure) est rappelé à l'ordre. Qu'on nous y rappelle tous, s'écrient à l'envi la plupart des membres de l'opposition. Alors, d'une voix ferme : "Messieurs, dit Dupont (de l'Eure), je professe la plus grande tolérance pour toutes les opinions, mais je réclame le même droit pour les miennes. Je déclare donc à M. Persil que toutes les fois que se tournant vers nous, il traitera de scandaleux mon rire ou mes paroles, quand je n'aurai ni ri ni parlé, je dirai qu'il est un insolent."

\* \*

Ah ! quelle vie politique il y avait alors en France... Que d'excitations, que de feu dans les esprits, en Chambre, et en dehors de la Chambre, dans la presse et dans les clubs !...

C'est vers ce temps-là que Casimir Périer, recevant des députés de ses amis, qui venaient lui présenter des objections à une mesure, et lui faire pressentir à ce sujet, l'abandon d'une partie de ses amis, dit ce mot qu'on a attribué bien à tort à Sir John A. Macdonald : "Je me moque bien des amis quand j'ai raison ! c'est quand j'ai tort qu'il faut qu'ils me soutiennent."

Il dit cela, et il rentra dans son cabinet, laissant ses amis ébahis.

\* \*

Etant donnée la théorie qu'il faut des partis pour représenter les grands intérêts et les grands principes qui luttent en présence dans les assemblées, ce mot de Casimir Périer

n'est pas aussi absurde qu'il en a l'air. S'il faut des partis, il est clair qu'il faut que ces partis aient une discipline, qu'ils soient reconnus. Or, comment voulez-vous qu'ils soient tout cela, s'ils ne sont point tenus à la fidélité ? Comment voulez-vous que les chefs travaillent à faire triompher les intérêts et les principes du parti, si les membres de ce parti ne se font point un honneur d'être présents au drapeau ?

On demandait à M. Dugas Montbel, traducteur d'Homère, alors membre de l'Assemblée législative française, comment il faisait pour rester constamment avec le ministère : "Vous êtes donc toujours de l'avis des ministres ? lui disait-on. — Non, répondit-il ; je ne fais pas toujours ce que je veux ; mais je fais toujours ce que j'ai voulu."

Guizot, qui rapporte ce mot, ajoute : Je ne connais pas de meilleurs définition, ni de meilleur raison des partis politiques dans le régime représentatif ; ils sont un principe d'ordre et de stabilité porté dans les régions les plus agitées et les plus mobiles du gouvernement.

\* \*

Moi qui m'abstiens en général comme du feu de toucher à la politique, il ne sera pas dit que j'aurai fait tout un courrier sur le sujet. Terminons par deux jolies anecdotes, qui servent à définir exactement la notion de l'idéal et de la justice chez une certaine classe.

On demandait à deux petits gardeurs de pourceaux, dans je ne sais plus quelle province de l'Autriche : — Que feriez-vous tous les deux, si vous étiez Napoléon ? — Moi, dit le plus jeune, j'irais tous les matins beurrer ma tartine à même le pot au beurre. — Et moi, dit l'autre, qui trouvait sans doute cette réponse trop prosaïque, moi, je garderais mes cochons à cheval ! Et maintenant la justice :

Un *bushman*, invité par un missionnaire, qui s'était efforcé de lui donner des notions de moralité, à citer quelques exemples montrant qu'il savait distinguer le bien du mal : — Le mal, dit-il, c'est un autre qui vient prendre mes femmes ; le bien, c'est moi qui prends les siennes.

\* \*

Mon cher M. d'Orliac, je ne vous comprends pas, mais, là franchement, j'aurais grand plaisir à vous serrer la main. Votre causerie est pétillante de verve et d'entrain. J'aime la verve, parce que la verve, c'est la gaieté, la vivacité, c'est la sève, c'est la vie, et c'est l'aimable folie des vingt ans. Vous voici donc notre collaborateur. J'en félicite les nombreux lecteurs de *l'Opinion Publique*. En corrigeant patiemment quelques légers défauts que vos amis de Montréal pourront signaler de temps à autre dans vos charmants écrits, je ne doute pas, M., que vous ne deveniez un des plus ravissants causeurs de notre presse canadienne.

C. T.

## ROBERT HOUDIN.

Suite.

LE PRIEURÉ.

A deux kilomètres de Blois, sur la rive gauche de la Loire, est un petit village dont le nom rappelle aux gourmets de savoureux souvenirs. C'est là que se fabrique la fameuse crème de Saint-Gervais.

Ce n'est pas assurément le culte de cette blanche friandise qui m'a porté à choisir cet endroit pour y fixer ma résidence. C'est à *l'Amour sacré de la patrie*, seulement, que je dois d'avoir pour vis-à-vis cette bonne ville de Blois, qui m'a fait l'honneur de me donner le jour.

Une promenade, droite comme un I majuscule, relie Saint-Gervais à ma ville natale. Sur l'extrémité de cet I tombe, à angle droit, un chemin communal longeant notre village et conduisant au Prieuré.

Le Prieuré, c'est mon modeste domaine que mon ami Dautan jeune a nommé, par extension, l'abbaye de l'*Attrape*.

Lorsqu'on arrive au Prieuré, on a devant soi :

1. Une grille pour l'entrée des voitures ;
2. Une porte sur la gauche pour le passage des visiteurs ;
3. Une boîte, sur la droite, avec ouverture à bascule, pour l'introduction des lettres et des journaux.

La maison d'habitation est située à 400 mètres de cet endroit ; une allée large et sinueuse y conduit, à travers un petit parc ombragé d'arbres séculaires.

Cette courte description topographique fera comprendre au lecteur la nécessité des procédés électriques que j'ai organisés à mes portes pour remplir automatiquement les fonctions d'un concierge.

La porte des visiteurs est peinte en blanc. Sur cette porte immaculée apparaît, à hauteur d'œil, une plaque en cuivre et dorée, portant le nom de Robert-Houdin ; cette indication est de la plus grande utilité, nul voisin n'étant là pour renseigner le visiteur.

Au-dessous de cette plaque est un petit marteau également doré, dont la forme indique suffisamment les fonctions ; mais, pour qu'il n'y ait au doute à cet égard, une petite tête fantastique et deux mains de même nature sortant de la porte, comme d'un pilori, semblent indiquer le mot : *Frappez*, qui est au-dessous d'elles.

Le visiteur soulève le marteau selon sa fantaisie ; mais, si faible que soit le coup, là-bas, à 400 mètres de distance, un carillon énergique se fait entendre dans toutes les parties de la maison, sans blesser, pour cela, l'oreille la plus délicate.

Si le carillon cessait avec la percussion, comme dans les sonneries ordinaires, rien ne viendrait contrôler l'ouverture de la porte, et le visiteur risquerait de monter la garde devant le Prieuré.

Il n'en est pas ainsi : la cloche sonne incessamment et ne cesse son appel que lorsque la serrure a fonctionné régulièrement.

Pour ouvrir cette serrure, il a suffi de pousser un bouton placé dans le vestibule. C'est presque le cordon du concierge.

Par la cessation de la sonnerie, le domestique est donc averti du succès de son service.

Mais cela ne suffit pas ; il faut aussi que le visiteur sache qu'il peut entrer.

Voici ce qui se passe à cet effet : en même temps que fonctionne la serrure, le nom de Robert-Houdin disparaît subitement et se trouve remplacé par une plaque en émail, sur laquelle est peint, en gros caractères, le mot : *Entrez !*

A cette intelligible invitation, le visiteur tourne un bouton d'ivoire, et il entre en poussant la porte qu'il n'a pas même la peine de refermer, un ressort se chargeant de ce soin.

La porte une fois fermée, on ne peut plus sortir sans certaines formalités. Tout est rentré dans l'ordre primitif et le nom propre a remplacé le mot d'invitation.

Cette fermeture présente, en outre, une sûreté pour les

maîtres du logis : si par erreur, par enfantillage ou par maladresse, un domestique tire le cordon, la porte ne s'ouvre pas ; il faut pour cela que le marteau ait été soulevé et que l'avertissement de la cloche se soit fait entendre.

Le visiteur, en entrant, ne s'est pas douté qu'il a envoyé des avertissements à ses futurs hôtes. La porte, en s'ouvrant et en se fermant, a exécuté aux différents angles de son ouverture et de sa fermeture, une sonnerie d'un rythme particulier.

Cette musique bizarre et de courte durée, peut indiquer, par l'observation, si l'on reçoit une ou plusieurs personnes, si c'est un habitué de la maison ou un visiteur nouveau, si c'est enfin quelque intrus, qui, ne connaissant pas la porte de service, s'est fourvoyé par cette ouverture.

Ici, j'ai besoin de donner des explications, car ces effets qui semblent sortir des lois ordinaires de la mécanique, pourraient peut-être trouver quelques incrédules parmi mes lecteurs, si je ne prouvais ce que j'avance :

Mes procédés de reconnaissance à distance sont de la plus grande simplicité et reposent uniquement sur certaines observations d'acoustique qui ne m'ont jamais fait défaut.

Nous venons de dire que la porte en s'ouvrant envoyait, à deux angles différents de son ouverture, deux sonneries bien distinctes, lesquelles sonneries se répétaient aux mêmes angles par la fermeture. Ces quatre petits carillons, bien que produits par des mouvements différents, arrivent au Prieuré espacés par des silences de durée égale.

Avec une aussi simple disposition on peut, ainsi qu'on va le voir, recevoir, à l'insu des visiteurs, des avertissements bien différents :

Un seul visiteur se présente-t-il ? il sonne, on ouvre, il entre en poussant la porte qui se referme aussitôt. C'est ce que j'appelle l'ouverture normale ; les quatre coups se sont suivis à distances égales : drin... drin... drin... drin... On a jugé au Prieuré qu'il n'est entré qu'une seule personne.

Supposons, maintenant, qu'il nous vienne plusieurs visites : la porte s'est ouverte d'après les formalités ci-dessus indiquées. Le premier visiteur entre en poussant la porte, et selon les règles prescrites par la politesse la plus élémentaire, il la tient ouverte jusqu'à ce que chacun soit passé ; puis la porte se referme lorsqu'elle est abandonnée. Or, l'intervalle entre les deux premiers et les deux derniers coups a été proportionné à la quantité des personnes qui sont entrées ; le carillon s'est fait entendre ainsi : drin... drin... drin... drin... et pour une oreille exercée, l'appréciation du nombre est des plus facile.

L'habitué de la maison, lui, se reconnaît aisément : il frappe, et sachant ce qui doit se produire devant lui, il ne s'arrête pas, comme l'on dit, aux bagatelles de la porte ; on ne lui a pas plutôt ouvert que les quatre coups équi distants se font entendre et annoncent son introduction.

Il n'en est pas de même pour un visiteur nouveau : celui-ci frappe, et lorsque paraît le mot "entrez," sa surprise l'arrête : ce n'est qu'au bout de quelques instants qu'il se décide à pousser la porte. Dans cette action, il observe tout ; sa démarche est lente et les quatre coups sont comme sa démarche, drin... drin... drin... drin... On se prépare au Prieuré à recevoir ce nouveau visiteur.

Le mendiant voyageur qui se présente à cette porte, parce qu'il ne connaît pas la porte de service, soulève timidement le marteau, et au lieu de voir, selon l'usage, quelqu'un venir pour lui ouvrir, il est témoin d'un procédé d'ouverture auquel il est loin de s'attendre ; il craint une indiscrétion ; il hésite à entrer et s'il le fait, ce n'est qu'après quelques instants d'attente et d'incertitude. On doit croire qu'il n'ouvre pas brusquement la porte. En entendant le carillon... d... r... i... n... d... r... i... n... d... r... i... n... il semble aux gens de la maison qu'ils voient entrer ce pauvre diable. On va à sa rencontre avec certitude, on ne s'est jamais trompé.

Supposons maintenant qu'on vienne en voiture pour me visiter : les grilles d'entrée sont ordinairement fermées, mais les cochers du pays savent tous par expérience ou par ouï dire comment on les ouvre. L'automédon descend de son siège ; il se fait d'abord ouvrir la petite porte : il entre. Ah ! par exemple, en voilà un dont le carillon est distinctif. Drin, drin, drin. On comprend au Prieuré que le cocher qui entre avec une telle précipitation, veut faire preuve auprès de ses maîtres ou de ses bourgeois, de son zèle et de son intelligence.

Notre homme trouve appendue à l'intérieur la clef de la grille qu'une inscription lui désigne ; il n'a plus qu'à ouvrir les portes à deux battants. Ce double mouvement s'entend et se voit même dans la maison. A cet effet est placé, dans le vestibule, un tableau sur lequel sont peints ces mots : *Les portes des grilles sont...*

A la suite de cette inscription incomplète viennent se présenter successivement les mots : *ouvertes* ou *fermées*, selon que les grilles sont dans l'un ou l'autre de ces deux états ; et cette transposition alternative vient prouver matériellement la justesse de cet axiome : il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée.

Avec un tel tableau, je puis, chaque soir, vérifier à distance la fermeture des portes de la maison.

\* \*

Passons maintenant au service de la boîte aux lettres. Rien n'est plus simple, encore. J'ai dit plus haut que la boîte aux lettres était fermée par une petite porte à bascule. Cette porte est disposée de telle sorte que lorsqu'elle s'ouvre, elle met, au Prieuré, en mouvement une sonnerie électrique. Or, le facteur a reçu ordre de mettre d'abord d'un seul coup, dans la boîte, tous les journaux et d'y joindre les circulaires pour ne pas produire de fausses émotions ; après quoi il introduit les lettres, l'une après l'autre. On est donc averti à la maison de la remise de chacun de ces objets, de sorte que si l'on n'est pas matinal, on peut, de son lit, compter les diverses parties de son courrier.

Pour éviter d'envoyer porter les lettres à la poste du village, on fait la correspondance le soir ; puis, en tournant un index nommé *Commuteur*, on transpose les avertissements, c'est-à-dire que le lendemain matin le facteur, en mettant son message dans la boîte, au lieu d'envoyer le carillon à la maison, entend près de lui une sonnerie qui l'avertit d'y venir prendre des lettres ; il se sonne ainsi lui-même.

\* \*

Ces organisations si agréablement utiles présentent, cependant, un inconvénient que je vais signaler, ce qui m'amènera à raconter incidemment au lecteur une petite anecdote assez plaisante sur ce sujet.

Les habitants de Saint-Gervais ont une qualité que je me plais à leur reconnaître : ils sont très-discrets. Il n'est jamais venu à l'idée d'aucun d'entre eux de toucher au marteau de ma porte d'entrée autrement que par nécessité.

Mais certains promeneurs de la ville y mettent moins de

réserve et se permettent, quelquefois, de s'escrier sur les accessoires électriques, pour en voir les effets.

Bien que très-rare, ces indiscretions ne laissent pas que d'être désagréables.

Tel est l'inconvénient dont je viens de parler, et voici l'anecdote à laquelle il a donné lieu.

Un jour, Jean, le jardinier de la maison, travaillait près de la porte d'entrée; il entend quelque bruit de ce côté, et voit bientôt un flâneur de notre cité Blésoise qui, après avoir fait manœuvrer le marteau, s'amusa à ouvrir et à fermer la porte, sans s'inquiéter du trouble qu'il portait à la maison.

Sur une remontrance que lui fait l'homme de service, l'important se contenta de dire pour sa justification :

« Ah ! oui, je sais ; ça sonne là-bas. Pardon ! je voulais voir comment ça fonctionnait.

—S'il en est ainsi, monsieur, c'est bien différent, reprend le jardinier d'un ton de bonhomie affectée; je comprends votre désir de vous instruire et je vous demande pardon, à mon tour, de vous avoir dérangé dans vos observations. »

Sur ce, sans paraître remarquer l'embarras de son interlocuteur, Jean retourne à son ouvrage en continuant de jouer l'indifférence la plus complète. Mais Jean est un malin dans la double acception du mot; il ne se trouve pas suffisamment satisfait, et s'il refoule au fond de son cœur son reste de mécontentement, c'est pour avoir une plus grande liberté d'esprit dans un projet de représailles qu'il vient de concevoir et qu'il se propose de mettre, le jour même, à exécution.

Vers minuit, il se rend à la demeure du personnage; il se pend à sa sonnette et carillonne de toute la force de ses poignets.

Une fenêtre s'entr'ouvre au premier étage; puis, par son entrebaillement, paraît une tête coiffée de nuit et empourprée par la colère.

Jean s'est muni d'une lanterne; il en dirige les rayons vers sa victime :

« Bonsoir, monsieur, lui dit-il d'un ton ironiquement poli, comment vous portez-vous ? »

—Que diable avez-vous donc à sonner ainsi à pareille heure ? répond la tête d'une voix courroucée.

—Oh ! pardon, monsieur, reprend Jean en paraphrasant certaine réponse de son interlocuteur; oui, je sais, ça sonne là haut, mais je voulais voir si votre sonnette fonctionnait aussi bien que le marteau du *Prieuré*. Bonsoir, monsieur ! »

Il était temps que Jean s'éloignât; le monsieur était allé chercher, pour la lui jeter sur la tête..... une vengeance de nuit.

Pour conjurer cette petite misère, je plaçai sur ma porte un avis engageant chacun à ne pas toucher au marteau sans nécessité. Avis inutile ! il y avait toujours une nécessité pour frapper, c'était celle de satisfaire une ou plusieurs curiosités. Ne pouvant échapper à ces persistantes indiscretions, je pris le parti de ne plus m'en taquiner et de les regarder au contraire comme un succès que m'attiraient mes procédés électriques.

Je n'eus qu'à me féliciter, plus tard, de ma conciliante détermination : car, soit que la curiosité locale se fût éteinte, soit toute autre cause, les importunités cessèrent d'elles-mêmes, et maintenant, il est fort rare que le marteau soit soulevé dans un autre but que celui de pénétrer dans ma demeure.

Mon *concierge électrique* ne me laisse donc plus rien à désirer. Son service est des plus exacts; sa fidélité est à toute épreuve; sa discrétion est sans égale; quant à ses appointements, je doute qu'il soit possible de moins donner pour un employé aussi parfait.

Voici maintenant certains détails sur un procédé à l'aide duquel je parviens à assurer à mon cheval l'exactitude de ses repas et l'intégrité de ses rations.

Il est bon de dire que ce cheval est une jument, bonne et douce fille quasi-majeure, qui répondrait au nom de Fanchette, si la parole ne lui faisait défaut.

Fanchette est affectueuse et même caressante; nous la regardons presque comme une amie de la maison, et c'est à ce titre que nous lui prodiguons toutes les douceurs qu'il lui est donné de goûter dans sa condition chevaline.

Ce petit préambule fera comprendre ma sollicitude à l'endroit des repas de notre chère bête.

Fanchette a une personne affectée à son service de bouche; c'est un garçon fort honnête qui, en raison même de sa probité, ne se formalise aucunement de mes procédés.....électriques.

Mais avant ce serviteur, j'en avais un autre. C'était un homme actif, intelligent et qui s'était passionné pour l'art cultivé, jadis, par son patron. Il ne connaissait qu'un seul tour, mais il l'exécutait avec une rare habileté. Ce tour consistait à *changer mon avoine en pièces de cinq francs*.

Fanchette goûtait peu ce genre de spectacles, et, faute de pouvoir se plaindre, elle se contentait de protester par des défaillances accusatrices.

Cet escamotage étant bien constaté, je donnai le compte à mon artiste, et me décidai à distribuer moi-même à Fanchette son picotin réconfortant.

Je dis moi-même; c'est beaucoup avancer, car, je dois le confesser, si ma bête eût dû compter sur mon exactitude pour faire ses repas à heure fixe, elle eût pu éprouver quelques déceptions à ce sujet.

Mais n'ai-je pas dans l'électricité et la mécanique des auxiliaires intelligents et sur le service desquels je puis compter ?

L'écurie est distante d'une quarantaine de mètres de la maison. Malgré cet éloignement, c'est de mon cabinet de travail que se fait la distribution. Une pendule est chargée de ce soin, à l'aide d'une communication électrique. Ces fonctions ont lieu trois fois par jour et à heure fixe. L'instrument distributeur est de la plus grande simplicité : c'est une boîte carrée en forme d'entonnoir, versant le picotin dans des proportions réglées à l'avance.

Mais ! me dira-t-on, ne peut-on pas enlever au cheval son avoine aussitôt qu'elle vient de tomber ?

Cette circonstance est prévue, le cheval n'a rien à craindre de ce côté, car la détente électrique qui fait verser l'avoine ne peut avoir son effet qu'autant que la porte d'écurie est fermée à clef.

—Mais le voleur ne peut-il pas s'enfermer avec le cheval ? —Cela n'est pas possible, attendu que la serrure ne se ferme que du dehors.

—Alors, on attendra que l'avoine soit tombée pour venir la soustraire.

—Oui, mais alors on est averti de ce manège par un carillon disposé de manière à se faire entendre au logis, si on ouvre la porte avant que l'avoine soit mangée par le cheval.

Il y a aussi mon pauvre jardinier que je tourmente bien

avec mon électricité. Croirait-on qu'il ne peut pas chauffer ma serre au-delà de dix degrés de chaleur ou laisser baisser la température au-dessous de trois degrés de froid, sans que j'en sois averti.

Le lendemain matin, je lui dis : Jean, vous avez trop chauffé hier soir; vous grillez mes géramiums; ou bien : Jean, vous risquez de geler mes oranges; le thermomètre est descendu, cette nuit, à trois degrés au-dessous de zéro.

Jean se gratte l'oreille, ne répond pas; mais je suis sûr qu'il me regarde comme sorcier.

Cette disposition thermo-électrique est également placée dans mon bûcher pour m'avertir du moindre commencement d'incendie.

Nous nous plaisons souvent à tirer au pistolet. Nous avons pour cela un emplacement fort bien organisé. Mais au lieu de la renommée traditionnelle, le tireur qui fait mouche, voit soudain paraître au-dessus de sa tête une couronne de feuillage. La balle et l'électricité luttent de vitesse dans ce double trajet; ainsi, bien qu'on soit à vingt mètres du but, le couronnement est instantané.

Permettez-moi, lecteur, de vous parler encore d'une invention à laquelle l'électricité est tout-à-fait étrangère, mais que je crois devoir, toutefois, vous intéresser : Dans mon parc, se trouve un chemin creux que l'on se voit, quelquefois, dans la nécessité de traverser. Il n'y a, pour cela, ni pont ni passerelle. Mais sur le bord de ce ravin l'on voit un petit banc; le promeneur y prend place et il n'est pas plus tôt assis qu'il se voit subitement transporté à l'autre rive.

Le voyageur met pied à terre et le petit banc retourne de lui-même chercher un autre passager.

Cette locomotion est à double effet : il y a une même voie aérienne pour le retour.

Après avoir lu cette description, et sachant que les Prussiens ont ravagé Blois et ses environs, on a bien raison de me sembler de s'inquiéter du sort de l'aimable magicien-écrivain et de ce qu'est devenu le *prieuré* ou la maison de l'*Attrapé*, comme disait Dautan jeune.

A. N. MONTPETIT.

#### REVUE ÉTRANGÈRE.

Après la déchéance de Napoléon III et de sa dynastie et la conclusion de la paix, l'assemblée nationale s'est occupée du siège du gouvernement. L'intention de la Chambre et des ministres d'aller à Versailles et à Fontainebleau, a achevé de soulever la colère des Parisiens. Tous les jours de la semaine dernière on s'est attendu à une révolution. Cent bataillons de gardes nationaux, retranchés sur les hauteurs de Montmartre avec un grand nombre de canons et plusieurs mitrailleuses étaient près à la lutte.

La prudence du gouvernement, l'énergie de Vinoy, commandant militaire de Paris et la popularité du général d'Aurelles de Paladine, récemment nommé chef de la garde nationale, ont heureusement fait échouer les projets des séditions.

Ceux-ci ont consenti à mettre bas les armes, à condition que l'on respecte leur organisation et que l'on continue de donner un franc cinquante par jour à chacun de ses membres jusqu'à ce que l'ouvrage ait recommencé.

Le 9, après des discussions violentes, et un discours éloquent du président de la république, M. Thiers, l'assemblée rejeta par un vote de 407 contre 105 un amendement demandant que le gouvernement soit transféré à Paris, et la proposition pour le transférer à Versailles a été adoptée par un vote de 406 contre 104.

La première séance publique de l'assemblée aura lieu à Versailles, le 20 mars.

L'apaisement des gardes nationaux n'a pas écarté tous les dangers de l'anarchie. Ce sont les rouges qui menacent de nouveau la France et Paris en particulier des horreurs de la guerre civile.

Il propose la formation d'une nouvelle république avec Victor Hugo comme président, Garibaldi comme ministre de la guerre, et Blanc, Rochefort et Flourens comme ministres.

Ce n'est plus seulement la république qu'il faut à ces gens là, c'est le socialisme; ce n'est plus Favre, Thiers, Pelletan ni même Gambetta qu'il leur faut, non, ces hommes là ont trop de bon sens; ce sont des maniaques qu'ils veulent voir à la tête de la France, des étrangers même, Garibaldi, ministre de la Guerre ! Ils vont peut-être, réussir pendant quelque temps, mais leur règne ne peut durer, car les honnêtes gens de tous les partis se réuniront sans doute pour sauver la France. Déjà le général Vinoy a lancé un ordre suspendant la publication du *Vengeur*, du *Mot d'Ordre*, du *Cri du peuple*, de la *Caricature*, du *Père Duchesne* et de la *Bouche de Fer*.

La publication de nouveaux journaux politiques ou d'économie sociale, est défendue.

Les émeutiers du 10 décembre ont été traduits devant un conseil de guerre.

Blanqui, Flourens, Firaude et Aurille ont été condamnés à mort pour contumace; Gaupit à deux ans d'emprisonnement et Vullès à six mois. Les autres émeutiers ont été acquittés.

On dit que Napoléon a protesté contre la déposition de sa dynastie par l'assemblée nationale. « Ce corps, déclare-t-il, n'a été créé que pour conclure la paix, et en agissant comme il l'a fait, il a excédé ses pouvoirs. Je ne me soumettrai qu'à un plébiscite, base de tout droit public, et à cela seulement. »

Ducrot, Chanzy et Faidherbe travaillent, dit-on, pour la restauration de l'empire.

Il se tient beaucoup de réunions bonapartistes dans les provinces.

Thiers va bientôt dissoudre l'assemblée et en appeler au peuple pour qu'il décide la forme future du gouvernement.

On dit que Trochu est devenu fou et que Rochefort est mort subitement d'une maladie de cœur; mais ces nouvelles ne paraissent pas certaines.

#### NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

M. Levisconte, M. P. pour Richmond, Nouvelle-Ecosse, est mort au Cap Breton, mercredi dernier.

Les chaloupes de sauvetage, de l'institution nationale britannique ont sauvé 503 vies pendant l'année 1870.

Le dernier recensement montre qu'il y a en Pologne 5,786, 369 âmes, dont plus d'un million appartiennent à la race juive.

L'Etat du Maine offre gratuitement aux émigrés Suédois qui voudront s'y établir une terre de 100 arpents et l'exemption de toute taxe jusqu'en 1876.

NOUVELLE ÉLECTORALE.—M. Michel LeBel, de Kamouraska, se présente dans le comté de Kamouraska en opposition à M. Roy, comme candidat de l'opposition.

On dit que M. Brown a l'intention de faire une forte contestation à M. Beaty aux prochaines élections de Toronto Est, pour la Chambre des Communes.

Dimanche dernier, M. Gauthier, avocat, de Sorel, a posé sa candidature à St. Robert, pour la chambre locale, en opposition à M. Gelinias.

On écrit d'Ottawa :

M. Louis-Honoré Fréchette est arrivé en cette ville, venant de Chicago. Il doit aller résider à Québec.

On ajoute qu'il doit se présenter à Lévis en opposition au Dr. Blanchet.

Dimanche dernier, dit le *Constitutionnel*, M. Boudreault s'est rencontré avec M. Gaudet, à St. Angèle de Laval. Il paraît que M. Boudreault avait été invité, samedi soir, à parler, par un citoyen de cette paroisse; mais il n'avait pas été question de M. Gaudet pour ce jour-là. De sorte que ce monsieur et plusieurs de ses amis paraissaient ménager une surprise à M. Boudreault, car ils ne paraissent qu'à l'issue de la messe.

Québec, 7 mars.—Dans l'après-midi de samedi, une foule compacte se pressait dans l'église St. Roch pour assister aux exercices de la retraite, lorsque tout à coup, une femme s'affaissa sur elle-même; on s'empressa autour d'elle pour la relever, mais on ne put que constater sa mort. Madame Tessier, c'est le nom de cette femme, était âgée de 55 ans. On dit qu'elle était depuis longtemps, atteinte d'une maladie du cœur.

NOUVELLE RELIGIEUSE.—La consécration de Mgr. Taschereau sera présidée par Mgr. Lynch, archevêque de Toronto, assisté de Mgrs. Lafleche et Larocque. Mgr. Langevin fera le sermon de circonstance.

On lit dans le *Nouveau Monde* :

M. le commandeur O. Bernicet a acquis ce matin la propriété de l'église de la Trinité, rue Gosford, pour la somme de \$9,000. Nous apprenons avec plaisir qu'il la destine à une institution religieuse.

On dit que cette institution religieuse est l'Union Catholique.

A Toronto on commence à préparer les vaisseaux dans le port pour l'ouverture de la navigation. Comme la baie est déjà presque libre de glace, on espère qu'elle aura lieu plus de bonne heure qu'à l'ordinaire.

On parle de fonder une manufacture de savon à St. Hyacinthe. A la tête de la compagnie qui travaille à la réussite de ce projet se trouvent MM. J. A. Chicoine, S. Roy, L. Beaudry, J. E. Perrault, N. A. Boivin, S. Boivin, E. Leclerc, A. Kéroack et J. A. Laferrrière.

Le règlement accordant \$200,000 au chemin de fer de colonisation du nord adopté par le conseil du Comté d'Ottawa, dernièrement, porte pour conditions que Montréal devra donner un million, et que lorsque \$300,000 auront été dépensés dans le comté d'Ottawa pour la construction du chemin, \$100,000 seront payées, et le reste quand la voie sera terminée jusqu'à Aylmer.

On dit que l'habile Rédacteur du *Naturaliste Canadien*, M. l'abbé Provancher, doit faire un voyage à la Floride en compagnie de M. l'abbé Doherty, l'un et l'autre pour chercher un climat qui puisse rétablir leur santé affaiblie. Ils partiront, nous dit-on, dans quelques jours.

Le *Times* de Londres annonce sur autorité que le mariage de son Altesse Royale la Princesse Louise avec le Marquis de Lorne, sera célébré le 21 Mars au Château de Windsor, et que la cérémonie, quoique accomplie dans la chapelle de St. George, aura le même caractère que celle de Son Altesse Royale la Princesse Hélène, qui a eu lieu dans la chapelle privée du château.

BAL.—Les célibataires de Montréal prennent actuellement de grandes mesures pour donner un bal splendide après le carême. S'il nous est permis de juger d'après le nombre de souscripteurs et le montant de souscriptions, nous pouvons dire que cette soirée sera l'une des plus magnifiques que Montréal ait vues depuis nombre d'années.—*Mineve*.

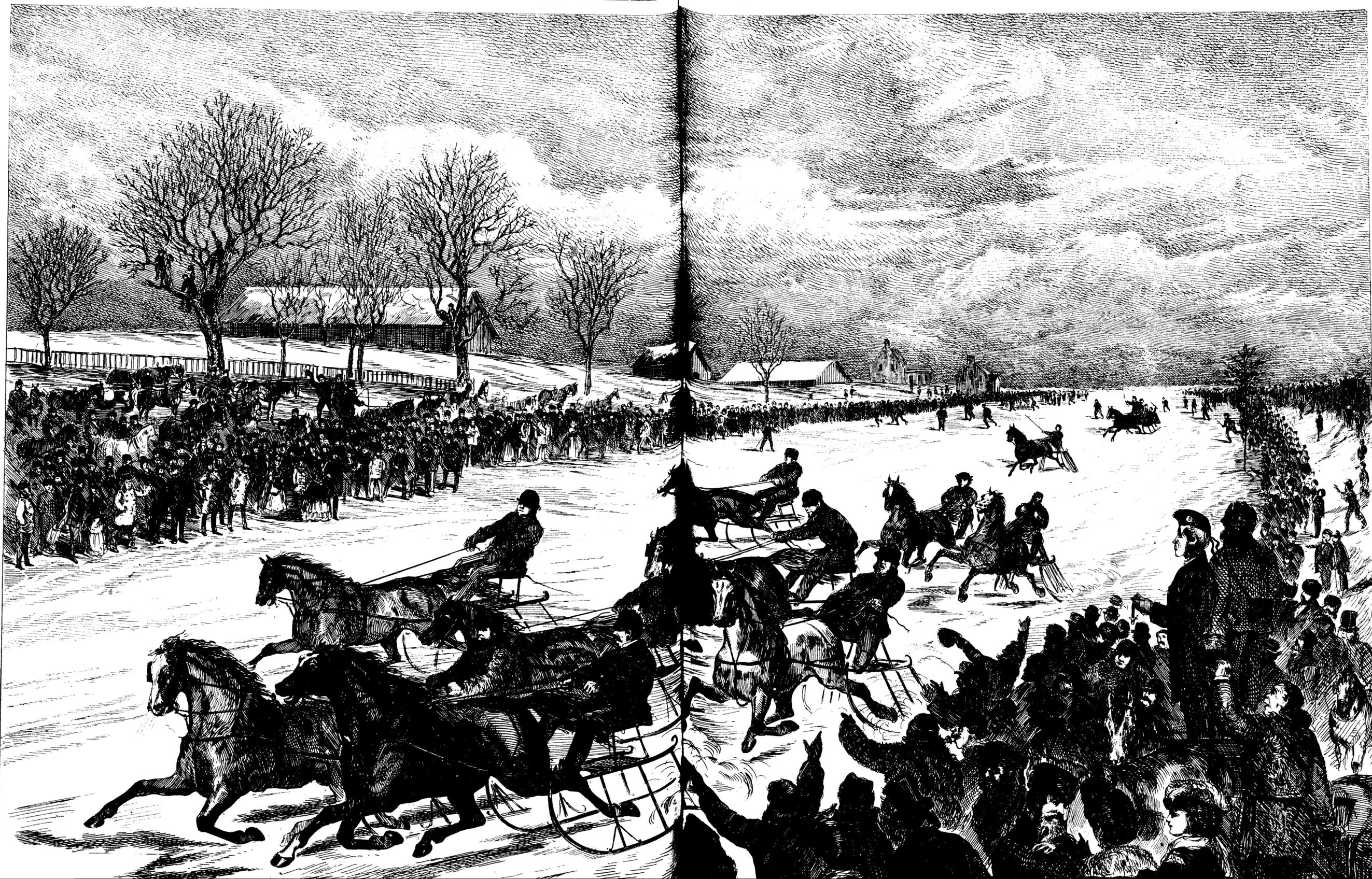
L'appel porté en Angleterre, dans la célèbre cause Morrison et Dambourgès, a été débouté le vingt-et-un de février par le Conseil Privé de Sa Majesté.

Ainsi les jugements rendus par les Juges de la Cour d'appel de ce pays, en faveur des Dames Dambourgès, se trouvent confirmés définitivement. Il paraît que M. Piché est bien content.

LE FAMEUX PROCES GUGY vs BROWN.—Les jurys ont rendu leur verdict dans cette célèbre affaire qui attirait l'attention de tous par sa nouveauté et par son importance. Pendant 18 jours, l'enquête s'est continuée sans trêve et il a fallu beaucoup de patience à Son Honneur le juge Taschereau et aux jurys pour entendre d'un bout à l'autre ces témoignages interminables. La poursuite a été habilement conduite, et le succès qu'on remporta M. Gury et M. G. Amyot, tout jeune avocat, leur font beaucoup d'honneur, surtout lorsqu'ils avaient à lutter contre des défenseurs aussi distingués que MM. Bossé, Holt & Parkin. M. le juge Taschereau a particulièrement félicité le jeune conseil de sa perspicacité, de sa modération et de sa science de la procédure légale. Les jurys après une délibération de 2½ heures ont rendu leur verdict contre Brown, accordant 17,976 piastres au colonel Gury, pour dommages intéréssés encourus par le demandeur, à la suite de poursuites malicieuses et futiles.—*Courrier du Canada*.



PLACE DU MARCHÉ, ET CATHÉDRALE, HAUTE-VILLE, QUÉBEC. D'APRÈS UN CROQUIS DE W. O. C.





POSTE MILITAIRE LE PLUS FROID DE L'EMPIRE BRITANNIQUE, SUR LA CITADELLE, QUÉBEC. D'APRÈS UN CROQUIS DE W. O. C.



LE LABRADOR.—CHASSE AUX PERDRIX BLANCHES. D'APRÈS UN CROQUIS DE M. N. TETU.

## AVIS.

Nous avons besoin des Nos. 8, 9, 10, 11, 33, 34, 35, 36 et 37 de la 1ère année de l'Opinion Publique.

M. R. O. Brunet est nommé agent collecteur pour Québec.

Notre agent M. Dorion, collectera lundi prochain, et les jours suivants, dans les quartiers St. Jacques, Ste Marie et Centre.

## L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 16 MARS, 1871.

## LA SEMAINE PARLEMENTAIRE.

Les législateurs d'Ottawa ont fait interversion de la méthode de travailler posée par le Créateur. Ils se sont reposés toute la semaine et n'ont travaillé que le dernier jour. Nous nous trompons; ils ont beaucoup parlé, mais très peu agi.— Voyons plutôt.

LUNDI—6 MARS.

Longue séance, mais sans bill. Des interpellations sur des lettres écrites par M. Moylan, agent d'émigration Fédéral, à l'Irish Times de Dublin; un avis de motion de l'Hon. M. Dorion, avis déclaré hors d'ordre; une discussion sur les chemins de fer du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, chemins devenus la propriété du Gouvernement Fédéral; une question de privilège soulevée par l'Hon. M. McDougall sur la correction à lui infligée par le Sénateur Miller. Voilà tout le bagage d'une séance qui n'a été ajournée qu'à 11.10 heures du soir.

Quel gaspillage de gaz!—

MARDI, 7 MARS.

Trois items pour cette modeste séance. Sir Francis Hincks a demandé le concours sur ses résolutions relatives à l'assimilation du cours monétaire; Sir George a fait opérer une nouvelle étape à son Bill Electoral et une longue discussion s'est élevée sur les banques d'Epargnes et l'émission et le rachat des effets de la Puissance. Rien de saillant, rien de neuf, si ce n'est que le gouvernement poursuit activement son projet de devenir maître de toute la circulation fiduciaire.

MERCREDI, 8 MARS.

La séance de l'après-midi fut fort ennuyeuse. Les Ministres ont dû même la trouver indiscrette. Des questions, des interpellations sur mille sujets d'un intérêt plus ou moins douteux ont absorbé le temps et l'attention des "Pères de la nation." En revanche, la soirée fut magnifique. Un bill de M. Mills, sur l'extradition des Criminels, fit couler un flot de paroles de tous ceux qui sont avocats et de tous ceux qui prétendent l'être. Notre ami, le Colonel Gray, a pris part aux débats pour dire qu'il n'avait que des doutes sur la question. Le fait est qu'il ne n'y comprenait rien; et s'il eût eu le courage de l'avouer, nous l'aurions cru sur parole. Le bill, fort radical, comme son auteur, voulait accorder au Gouverneur-Général en conseil le droit de livrer tous les criminels étrangers qui aiment à venir jouir ici du fruit glorieux de leurs rapines. On passait par-dessus toutes les formalités usités jusqu'ici. Ce projet de loi a été rejeté sur amendement de M. Langlois.

La chose ne nous étonne guère; deux objections constitutionnelles devaient le condamner à cette mort. Mais nous croyons pour un Etat indépendant, le principe bon et juste, en conformité parfaite avec le droit inhérent à chaque souveraineté de se débarrasser des criminels dangereux par l'extradition, comme de bannir les pestiférés par des réglemens de quarantaine.

JEUDI, 9 MARS.

L'Hon. M. A. A. Dorion ramena sur le tapis la question de l'arbitrage en proposant qu'une adresse soit présentée à Sa Majesté, la priant de recommander la passation d'un acte par le parlement impérial pour amener l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, de manière à donner au parlement du Canada le pouvoir de traiter de toute question relative au surplus de la dette de l'ancienne province du Canada.

M. Dorion appuya sa motion de quelques remarques sur la nécessité de régler cette question de l'arbitrage et pense que le seul moyen de la terminer équitablement une fois l'acte constitutionnel amendé, serait de faire assumer au gouvernement Fédéral, par un vote du Parlement, le surplus de sa dette, cause de toutes les difficultés.

Sir Georges s'opposa énergiquement à la motion, qu'il pense n'être qu'un appas électoral. Il la trouve imprudente et impolitique, en ce qu'en résumé elle laissera au Parlement Fédéral, où nous ne comptons que 65 députés sur 180, la faculté de décider sur la validité de la sentence arbitrale. Il propose en amendement que la Chambre s'abstienne complètement, à l'instar du gouvernement, tant que la décision arbitrale n'aura pas été révisée par les Tribunaux.

L'Hon. M. Chauveau fit un excellent discours et prit un moyen terme entre la motion de M. Dorion et celle de M. Cartier par un amendement sur l'opportunité de régler le plus promptement possible les difficultés existantes entre Québec et Ontario sur toute base impliquant l'aide de la Puissance.

Les Hon. MM. Holton et J. H. Cameron prirent aussi part

au débat, qui a été continué à lundi. M. Cameron appuie l'amendement de Sir Georges.

## LE BUDGET.

C'est vendredi que Sir Francis Hincks a fait son exposé financier. Il nous reste peu de choses à dire, après les extraits des comptes publics que nous avons publiés il y a quelque temps. Le progrès et l'amélioration dans nos finances seront, pour l'année courante, encore plus marquants que pour l'année expirée le 1er juillet 1870. Pour l'année expirant le 30 juin, 1871, le ministre des finances compte que

Les revenus seront de ..... \$17,270,000.00  
Les dépenses..... 15,900,000.00

On croit pourtant pouvoir opérer une réduction dans les dépenses qui en descendrait le total à \$15,463,000 au lieu de \$15,900,000, de sorte que le surplus pourrait monter jusqu'à un million et huit cent sept mille piastres. Voilà pour l'année fiscale qui se termine le 1er juillet prochain.

L'estimé approximatif de l'année finissant le 30 juin 1872 porte la dépense brute à \$25,682,000.00. Ce haut chiffre s'explique par les travaux considérables à commencer et finir d'ici là, ainsi que par le service d'amortissements plus élevés à opérer sur le capital de notre dette.

Il est possible qu'il n'y ait pas réduction de taxes tant que siégera la haute commission, si ce n'est sur le charbon et la farine.

M. Galt a proposé un vote de non-confiance contre la politique financière du gouvernement; 91 contre 34 ont rejeté cette motion.

J. A. MOUSSEAU.

Le Dr. Laroque, attaché au bureau de Santé de cette ville, vient de publier un rapport remarquable sur l'importance de la vaccination et de la revaccination.

Après avoir parlé des ravages de la variole, il établit sur des faits irrécusables l'efficacité du moyen employé par la médecine pour en préserver l'humanité. Il démontre aussi la nécessité de revacciner les enfants avant l'âge de quatorze ans et engage avec raison tout le monde d'en faire autant, surtout, cette année, où on est à la veille, peut-être, de subir les ravages de cette cruelle maladie, M. Laroque termine son rapport par les remarques suivantes:

"On constate qu'il doit y avoir dans la cité à peu près 3,000 enfants qui n'ont pas encore été vaccinés. C'est pourquoi il est opportun d'attirer l'attention publique sur les localités où les vaccinateurs nommés par la municipalité, tiennent leurs bureaux de vaccination.

"Quartier St. Antoine, Dr. Leprohon, 51 Radegonde; quartier St. Laurent, D. F. Campbell, 10 Phillips Place; quartier Ste. Anne, Dr. Tracy, 158 McGill; quartier St. Jacques, Ricard, 26 Notre-Dame; quartier Centre, Dr. Dugdale, 564 Craig; quartier Ste. Marie, Dr. Dagenais, 233 Lagachetière; quartier St. Louis, Dr. LaRocque, 585 Ste. Catherine.

"Attendre que l'épidémie commence à sévir serait une imprudence d'autant plus impardonnable que l'influence du vaccin est beaucoup moindre pendant l'intervalle de la maladie. C'est ce qui a pu faire croire aux adversaires de la vaccination qu'elle favorisait l'épidémie même."

PHILEMON WRIGHT, ou Colonisation et commerce du bois, par JOSEPH TASSÉ, Montréal, de la Minerve, 1871.

Tel est le titre d'une nouvelle brochure importante publiée par M. Joseph Tassé, l'un des rédacteurs de la Minerve. M. Tassé se livre depuis longtemps à des travaux sérieux et utiles. Il a le mérite de toujours parler de choses et d'hommes que personne ne connaît suffisamment et de ne reculer devant aucune recherche, aucun sacrifice pour faire honneur à son sujet.

Cette brochure se vend au bureau de la Minerve.

Les hommes d'affaires, tous ceux qui tiennent à connaître les ressources de notre pays et les hommes entreprenants qui contribuent tant à sa prospérité voudront acheter cette brochure. D'ailleurs nous l'avons déjà dit, on devrait acheter tout ce qui sort d'une plume canadienne. Aussitôt qu'un livre est publié par un de nos compatriotes, on devrait courir chez le libraire qui l'offre en vente pour l'avoir.

## CONCERT.

Le concert de vendredi soir, donné dans la grande Salle des Artisans, par Mlle Hoener, a très-bien réussi.

Avouons de suite que cette demoiselle avait obtenu le concours d'artistes émérites avantageusement connus à Montréal. Le temps ne nous permet pas de faire la part de chacun des exécutants. Disons seulement en passant que Mlle Hoener possède une fort jolie voix, que l'artiste conduit à volonté. Mlle Hoener est une chanteuse de salon. On aime à l'entendre souvent. Mr. Jehin Prume a été sublime. Cet artiste est l'enfant gâté du public; il le mérite bien. Mr. Prume a enlevé l'auditoire. Des tonnerres d'applaudissements accueillèrent le célèbre violoniste, qui fut rappelé à plusieurs reprises.

Qu'il nous soit permis de décerner aussi une mention honorable à M. Jacquard. On sait que le violoncelle est un instrument difficile à manier. M. Jacquard paraît se moquer de ces difficultés. Son exécution est facile, admirable. L'auditoire le lui a dit en le rappelant. Les solos de cornet et de clarinette, par messieurs Prince et Thorbahn, ont été très-bien exécutés. M. J. Beers a droit aussi à une part de mérite. La romance qu'il chanta a été parfaitement goûtée.

Somme toute, le concert de vendredi peut être placé au nombre des belles soirées données à Montréal pendant cette saison.

## LES COURSES.

L'une de nos gravures représente les courses qui ont eu lieu sur le canal le 22 et le 23. Ces courses furent magnifiques. On évalue à 12 ou 15,000 le nombre de personnes qui s'y rendirent. Un grand nombre d'américains y étaient et pariaient des sommes considérables sur les chevaux des Etats-Unis. Les bourses variaient de 175 à \$400.00. Le soir du dernier jour, \$12,000 de poules furent payées à l'hôtel Albion. On prépare pour le mois de juillet quatre jours de courses avec des bourses de \$4,000.

Dimanche, 7 mars, a eu lieu à l'Université Laval de Québec une grande assemblée convoquée dans le but de protester contre l'envahissement des Etats-Pontificaux et la prise de Rome par les troupes de Victor-Emmanuel.

"Mgr. Taschereau qui, pour la première fois, dit l'Événement, paraissait devant le public comme archevêque de Québec, a présidé avec cette haute dignité qu'on lui connaît et a ouvert la séance par un exposé magnifique.

"En l'absence de M. Cheveau, le maire, M. Garneau, a proposé la première résolution, en l'accompagnant de quelques paroles fort convenables.

"M. Plamondon a secondé la résolution et a prononcé un éloquent discours qui a produit sur l'auditoire une impression profonde. Le public a remarqué avec un plaisir particulier que M. Plamondon était placé à la gauche de l'archevêque et appelé à l'honneur de seconder la première résolution. Il y a vu la preuve que toute trace de dissentiment ou de préjugé est effacée, et que tous les hommes de bonne foi sont considérés comme catholiques à égal titre.

"Le discours de M. Plamondon, fort bien écrit, a été dit avec chaleur, quoique l'orateur fût très-souffrant.

"Il a été suivi par M. P. Légaré, qui a protesté avec énergie de notre dévouement au St. Siège.

"Le Dr. LaRue a su être à la fois éloquent comme rarement il daigne l'être, et spirituel comme toujours. Son discours ironique et mordant a soulevé de fréquents applaudissements.

"M. Lucien Turcotte, après avoir développé, dans un langage magnifique, quelques considérations élevées, a eu des mouvements oratoires qui ont enlevé l'auditoire. Ceux qui assistaient, il y a quelque dix ans, à la première assemblée tenue pour protester contre l'envahissement des Etats-Pontificaux, se rappelaient le grand succès remporté par le père, le regretté M. J. E. Turcotte, et retrouvaient dans le fils ce même élan du cœur, ces inspirations de tribun qui électrisent une assemblée.

"Après un discours bien écrit de M. J. Blanchet, M. Rhéaume a pris la parole et a obtenu grand succès. Il a fait un discours fort solide, rempli d'excellentes considérations sur le droit des gens, qu'il a terminé par un mot très-heureux.

"Il avait été convenu, a-t-il dit, Monseigneur, que chaque orateur ne parlerait que dix minutes. Je m'aperçois que je suis sur le point de franchir la limite fixée. Je m'arrête, pour ne pas violer le droit des gens.

"Après une éloquente improvisation de M. P. G. Huot, et un discours du Dr. Robitaille, Mgr. l'Archevêque a clos l'assemblée par quelques paroles pleines d'unction et de dignité."

Evidemment, il n'y a qu'à Montréal qu'on ne sait plus faire de belles démonstrations; mais aussi que faire ici avec nos divisions religieuses? Ce qui vient de se passer à Québec, au sujet de M. Plamondon en particulier, est un noble exemple auquel nous applaudissons des deux mains. Honneur à ceux qui comprennent si bien les besoins de la société et de la religion, les bienfaits de la pacification!

## NOBLES PAROLES!

Nous lisons dans le Courrier de San Francisco:

"Grave en ton cœur ce jour pour le maudiro."

Le dernier épisode de la guerre entreprise d'un cœur léger par Napoléon III et ses ministres, vient de s'accomplir. La paix est faite!

La France abandonne en toute suzeraineté au très-haut et très-puissant Guillaume de Prusse, l'Alsace et une partie de la Lorraine, avec tous leurs habitants. Elle s'engage, en outre, à payer une indemnité de guerre de cinq milliards de francs.

A ces conditions, les hordes allemandes, joyeuses et chargées de butin, reprendront le chemin de leur pays.

On fouillerait en vain l'histoire de France pour y trouver le parallèle d'une semblable humiliation. La féodalité n'en offre pas d'exemple, et les traités les plus désastreux dont nous ayons gardé le souvenir deviennent honorables si on les compare à celui qui vient de se signer à Versailles. Sans remonter bien loin, quand Louis XIV signait la paix d'Utrecht, en 1713, il était vieux et ruiné par cinquante ans de guerre et de folies; et, plus récemment, quand la Restauration accédait aux conditions du Congrès de Vienne, la France était lasse de lutter contre l'Europe. Eh bien, la paix contre laquelle se serait révoltée la fierté sénile de Louis XIV, la paix telle que l'Europe coalisée n'osa pas imposer à la France en 1815, épuisée par vingt années de guerre, la France de 1871, regorgeant de richesses et de population, l'accepte, en courbant la tête, de la seule Allemagne!

Ainsi, deux belles et nobles provinces, françaises s'il en fût, vont être violemment arrachées du corps de la nation parce que les autres membres se déclarent impuissants à empêcher cette mutilation! Près d'un million d'êtres humains sont condamnés, comme autant de têtes de bétail, à passer sous le joug d'un despote allemand, pour la plus grande tranquillité de ceux qu'ils s'obstinent à regarder encore comme des compatriotes. Et penser que ces compatriotes sont les petits-fils de ces soldats de la République qui ont fait lire à tous les rois épouvantés la Déclaration des Droits de l'Homme fichée au bout de leurs baïonnettes!

Les fils ont oublié l'histoire de leurs pères. Ceux-ci se battaient pour l'affranchissement des peuples; ceux-là consentent à l'asservissement de leurs frères; ils livrent l'Alsace et la Lorraine—et leur honneur par-dessus le marché.

C'est le 23 février qu'a été signée cette honte. Dieu nous garde jamais d'en rendre responsable les hommes à qui a été imposée la douloureuse nécessité de mettre leur nom au bas du traité de paix. Ils ne pouvaient faire autrement, et c'est là justement ce qui nous navre. Quand l'équipage s'abandonne et perd la tête, quand il refuse de travailler plus longtemps pour arrêter la voie d'eau qui menace de tout engloutir, le

mieux que peut faire le capitaine, quand la chose est possible, c'est de jeter le navire à la côte, dans l'espérance de pouvoir le remettre à flot plus tard. C'est ce que vient de faire le gouvernement provisoire. Poursuivre la guerre, c'eût été décréter le sacrifice des braves gens qui se dévouent inutilement depuis cinq mois pour un peuple qui ne leur en sait pas gré. Ces gens-là, ces hommes de cœur, nous tous qui ne pouvons nous résoudre à croire que la France ait abdiqué à jamais le rang qu'elle a si longtemps occupé, nous devons désirer qu'ils vivent. Ils seront les missionnaires dont la parole réveillera dans nos campagnes la foi patriotique; ils feront rougir de ce qu'il permet aujourd'hui, ce peuple enervé par l'égoïsme et le bien-être; ils raconteront à nos enfants les malheurs du pays et les défaillances des hommes; ils feront passer dans ces jeunes âmes l'étincelle du feu sacré qui les anime; ils leur apprendront enfin à mandire cette date funèbre du 23 février, qu'ils liront écrite en caractères brûlants au fronton de notre histoire, jusqu'au jour où, devenus des hommes, ils se lèveront pour l'effacer.

#### UNE SCÈNE À MONTROUGE.

« Ce fort, si vaillamment, si habilement défendu, il a fallu l'abandonner, lui aussi, non pas devant une armée victorieuse, mais devant ce spectre décharné de la famine qui chassait de nos forteresses nos garnisons invaincues.

« Ils sortirent, nos marins, la mort dans l'âme, de ces remparts, sous les débris desquels ils se fussent ensevelis, si la vie de deux millions de femmes et d'enfants n'eût dépendu de leur résignation à l'affreuse retraite.

« Un pourtant ne sortit pas. Il était arrivé tout récemment dans la forteresse, pour contribuer à en diriger la défense sous la pluie toujours croissante des obus allemands. Il avait compté y trouver la résistance triomphante ou la mort glorieuse.

« C'est le capitaine frégat Larret-Lamalgnie.

« Il s'accouda contre la porte du fort, laissa s'achever le défilé sinistre; puis il s'appliqua un pistolet sur le front... il tomba sur le seuil qu'il ne pouvait plus défendre.

« Nous qui croyons que l'homme ne doit pas quitter, quoi qu'il advienne, ce globe de malheur tant que la main qui l'y a placé ne l'en rappelle pas; nous qui avons quitté sur ce point les maximes de nos pères les Gaulois pour celles des chrétiens, nous ne recommandons pas comme exemple ce désespoir sublime; nous recommandons, au contraire, comme vertu suprême l'indomptable espérance.

« Mais, si nous conjurons de ne point imiter cet acte, tout notre cœur s'élançait vers son auteur.

« Ame magnanime, qui n'a pu supporter le spectacle de la patrie vaincue et déchirée, et qui a renouvelé parmi nous le "suicide sacré" de nos vieux héros gaulois, nous ne t'imitons pas, mais nous t'aimons du plus profond de nos âmes!

« La mort, que tu saisissais d'un bras convulsif, t'échappe, dit-on, et ne veut pas de toi.

« Rentre dans cette douloureuse vie; aide-nous à la faire renaitre, à la relever, cette France infortunée pour laquelle tu voulais mourir, et pour laquelle il vaut mieux vivre!

« HENRI MARTIN. »

#### LE PAPE.

Le bruit mis en circulation en Angleterre et en Amérique, et d'après lequel Pie IX serait résolu à abandonner Rome, plutôt que d'y rester avec son souverain laïque, n'est pas exact. Le pape continuera à résider à Rome, tant qu'il n'aura pas à y craindre les insultes ou des violences personnelles.

Le sujet de son départ avait été discuté entre Sa Sainteté et le cardinal Antonelli, sur les instigations du général des Jésuites; mais le souverain Pontife, n'écoulant pour cette fois que son inspiration personnelle, a déclaré carrément qu'il resterait. Il aurait, dit-on, à l'appui de sa résolution, fait valoir la singulière raison que, s'il venait à quitter le Vatican, le gouvernement italien pourrait bien confisquer ce palais et tout ce qu'il renferme au profit de l'État.

#### ÉTUDES DE MŒURS.

Nous ouvrons volontiers nos colonnes à cette nouvelle étude de mœurs, par E. T. L'auteur, comme on peut le voir quelquefois, est un jeune homme. Il est très-jeune même, mais il mérite qu'on encourage ses premiers efforts:

Ce n'est pas connaître la vie, il me semble, que de placer le bonheur dans le luxe et les richesses, et pour peu que l'on s'étudie soi-même, il n'est pas difficile de voir que le riche dans son palais n'est pas plus heureux que le pauvre sous son toit de chaume. Ici point de soucis, point d'inquiétude. Le remord avec ses insomnies ne vient pas troubler la paix; insouciant de la malice des hommes et confiant dans la Providence, on mène une vie douce et paisible.

Mais par pauvreté il ne faut pas entendre l'indigence; il existe une très-grande différence entre l'une et l'autre. La pauvreté veut dire aisance unie à la simplicité; l'indigence, au contraire, n'est qu'un dénuement complet de tout bien temporel. Dieu a permis qu'on vit des indigents non pas pour leur propre malheur, mais pour donner au pauvre la jouissance de faire l'aumône, et à l'indigent celle d'être reconnaissant. Voilà ce qui fait le véritable bonheur. Demandez au riche le pain qu'il rejette de sa table, il vous le refusera ou ne vous le donnera qu'en murmurant; le pauvre, au contraire, est là qui protège et qui accueille.

Écoutez madame Swetchine:

« Entre le pauvre qui demande et le riche qui donne, la vraie aumône est faite par le pauvre. »

C'est donc dans la pauvreté que consiste surtout le bonheur, et ce charme indéfinissable qui fait aimer et chérir la vie. Or, qui est plus heureux que l'habitant de la campagne? C'est donc parce qu'il est pauvre? Je ne répondrai pas; j'ajouterai cependant que s'il était séparé de son champ et brusquement transporté dans une ville au milieu de l'opulence, la vie lui serait odieuse. Et pourquoi? Parce que, comme le dit Horace:

« ..... *Benè est, cui deus oblituit  
Parca quod satis est, manu.* »

Répondons maintenant à ces gros bonnets, à ces jeunes gens pour la plupart qui dédaignent le cultivateur parce que ses mœurs sont à la fois plus simples et plus pures que les leurs. *L'œuvre* fils de très riches pères! Qui vous procure l'existence et la vie? Que deviendriez-vous si des hommes rompus à la fatigue et comprenant leur dignité d'homme, ne travaillaient pour vous, qui ne savez rien faire? D'où tirez-vous votre origine?

Souvenons-nous de ce qu'étaient nos pères :  
Prêtres, laboureurs et soldats.

Ah! je comprends à présent pourquoi on rougit de son origine; le luxe, les mauvais livres et les corruptions de toutes sortes ont tellement aliéné nos cœurs, que l'on prend pour de la grossièreté et de la bassesse ce que nos ancêtres appelaient de la candeur et de la simplicité. D'ailleurs, comment voulez-vous que des âmes corrompues par la volupté et les raffinerie de la civilisation, retrouvent en elles la force et l'énergie nécessaires au soutien et à la défense du sol natal? Nous en avons un bien triste exemple devant les yeux; les Français, que l'on vantait comme les plus *civilisés* du monde, sont aujourd'hui à gémir et pleurer sur les ruines fumantes de leur patrie.

Ce n'est pas à dire pour cela que la civilisation soit un mal en elle-même. Bien au contraire, nous voyons des hommes très savants et très distingués favoriser le progrès, mais le progrès, tel qu'il faut l'entendre, et leur règle de conduite ne leur défend pas de respecter le cultivateur. C'est sur eux qu'il nous faudrait jeter les yeux, bien sûr de ne pas s'écarter du droit chemin.

Mais je voudrais dire encore quelque chose sur ces illustres jeunes gens dont je parlais tantôt. Je viens de découvrir une épigramme de Rousseau qui n'est pas tout-à-fait sans intérêt; on verra par là que pour être pédant il n'est pas absolument nécessaire d'être grand prince:

« Depuis trente ans un vieux berger normand  
Aux beaux esprits s'est donné pour modèle;  
Il leur enseigne à traiter galamment  
Les grands sujets en style de ruelle.  
Ce n'est le tout: chez l'espèce femelle  
Il brille encore malgré son poil grison,  
Et n'est caillotte en honnête maison  
Qui ne se pâme à sa douce faconde.  
En vérité, caillottes ont raison:  
C'est le pédant le plus joli du monde. »

Ah! messieurs les *petits esprits*, ce portrait vous convient-il? Écoutez encore: Celui que l'on voit se dandiner du matin au soir sur les places publiques, que l'on surprend dans tous les coins à se composer la figure et à rajuster un faux-col, et qui dans les rues vous fixe impudemment, le connaissez-vous celui-là? Oui, n'est-ce pas? Aussi je vais vous laisser tranquilles maintenant; *loignez* en paix.

Revenons aux cultivateurs. S'ils sont ainsi méconnus, ce n'est que d'un petit nombre; la plus grande partie les aime et les estime. Dieu merci! la société n'est pas si dégradée qu'elle rejette de son sein le germe même de tout avancement et de tout progrès.

Quoi qu'il en soit, j'aime la campagne, j'aime ses splendeurs et, par-dessus tout, j'aime ses habitants. Leur bonhomie, leur physionomie franche et loyale m'a toujours rempli d'admiration, et c'est avec plaisir que je me rappelle les trop courts instants que j'ai passés parmi eux. Je me plais aussi dans le souvenir de ces promenades magnifiques, sublimes, grandioses qu'il est quelques fois permis à un écolier de faire pendant ses vacances. Il est vrai que les uns sont plus amusantes que les autres, suivant la nature de leurs incidents, mais toutes sont dignes d'enlever l'admiration. Parcourir les forêts, sillonner les lacs et les rivières, franchir les montagnes, et tout cela en joyeuse compagnie, quel vaste champ pour étudier à la fois les mœurs et la nature!

Si le lecteur me le permet et qu'il veuille me prêter un moment d'attention, je lui ferai le récit d'une de ces petites promenades rustiques. Il s'agit d'une excursion dans le haut du St. Maurice, excursion que l'on pourrait qualifier du titre de *fiète interrompue*, mais non pas dans le genre de celle du drame. Chaque chose a sa manière d'être en ce monde!

Tout le monde connaît le St. Maurice, au moins de nom: profondément encaissé dans de hautes montagnes, peu profond et très-étroit, il coule avec une rapidité très-grande, et son lit, très-irrégulier et formé de rocs pointus en rend la navigation fort difficile. Ce n'est qu'avec des *berges*, espèce de petits bateaux plats et effilés, ou bien encore avec des canots d'écorce, que l'on parvient à transporter les hommes et les provisions aux nombreux chantiers établis sur ses bords.

C'est surtout en hiver que ces chantiers sont le plus actifs; chaque *cabane* compose alors une communauté fort intéressante. On ne s'occupe pas précisément à dire son chapelet, mais on mange comme il faut et l'on boit encore mieux, ce qui est sans contredit une excellente manière de vivre. Au reste, ces cabanes, bâties en bois rond, c'est-à-dire avec des troncs d'arbres disposés les uns sur les autres, sont ensuite soigneusement calfatées, et si elles ne sont pas somptueuses, elles sont assez commodes. Dans l'intérieur une rangée de tablettes tout autour de la salle sert de garde-manger le jour, et de lit pour le reste du temps. N'est-ce pas que c'est bien élégant, mesdames? Joignons à cela un grand poêle rouillé dont le tuyau sort par la couverture, et l'on aura une idée d'un *camp*; tel est le nom qu'on donne à ces sortes de cabanes.

Ces camps sont plus ou moins grands, suivant le nombre de ceux qui doivent les habiter. Il y en a qui peuvent contenir jusqu'à cinquante et même soixante personnes. J'en ai vu un, abandonné depuis longtemps, qui était bien aussi considérable: on voyait encore dans une allonge, en arrière, un immense chaudron presque à moitié rempli d'une substance, probablement de la soupe. Cela donne une idée de la cuisine des chantiers.

Mais abordons notre sujet.

C'était au commencement d'août de l'année 1865. Étant alors à St. Tite, petit village du comté de Champlain, j'eus occasion de rencontrer quelques amis qui devaient explorer le St. Maurice et se rendre jusqu'à la *Tuque*, dernier poste avant le *Vermillon*, où la navigation n'est pas trop difficile. On n'eût pas de peine à m'entraîner, vous pouvez bien croire, et le lendemain à cinq heures du matin nous mettions en marche. J'étais bien un peu embarrassé dans mes bottes sauvages et avec cinquante livres, sur le dos, mais la bonne contenance de mes compagnons, qui chantaient et riaient avec un fardeau deux fois lourd que le mien, me donnait du courage et de l'audace. Que diable, me disais-je, est-ce qu'un citadin n'a pas de cœur. Et je me mettais à marcher.

A dix heures, nous avions parcouru la distance qui nous séparait de la rivière. Le moment d'embarquer était arrivé: un *houvrah* formidable, poussé par vingt poitrines à la fois, accueillit l'embarcation et quand nos guides eurent tout préparé, nous partîmes. Un moment après, nous refoulions le courant dans la direction de la *Tuque*. Deux hommes attelés à une forte courroie en cuir traînaient la chaloupe par devant, tandis que deux autres poussaient par derrière avec leurs pagaies. Cela ne va pas bien vite, et est très-fatigant, aussi étions-nous obligés d'arrêter très-souvent pour nous reposer,

nous et notre *équipage*, car nous n'étions pas sans mettre de temps à autre la main à la manœuvre.

Nous voguâmes ainsi tout le jour, et bien souvent la solitude fut troublée par nos clameurs et par nos chants. Il en est un qui me vient à la mémoire. Une voix disait:

Le fils du roi s'en va chassant (*bis*)  
Avec son grand fusil d'argent.  
Nous ramerons tous, tous, tous  
Nous ramerons tous, tour à tour.

Puis le chœur reprenait:

Nous ramerons tous, tous, tous,  
Nous ramerons tous, tour à tour.

C'est là la chanson favorite des *voyageurs* du St. Maurice. Ces refrains, répétés par les échos, allaient peu à peu se perdre dans le lointain; on aurait dit le bruit d'une armée.

La journée se passa de la sorte fort gaîment; mais quand arrivèrent huit heures du soir et que le soleil accompagné de la fraîcheur de la nuit vint s'abattre sur nos épaules en sueurs, il fallut bien songer à camper. On était entré dans une magnifique petite baie. A ce moment la lune, qui venait de percer les nuages, jetait ses pâles rayons sur la surface de l'eau agitée par la brise, et l'ombre projetée par les arbres de la forêt étendait son manteau lugubre sur nos têtes. C'était un mélange de gaieté et de tristesse. J'étais absorbé dans mes méditations, quand nos guides nous montrèrent la côte; à travers des vitres grasses brillait une faible lumière.

Nous avions faim, nous étions épuisés, et malgré la chétive apparence de cette demeure, nous n'hésitâmes pas à aller demander l'hospitalité. C'était une maison dans le genre de celle que j'ai décrite, sauf quelques parures extraordinaires et une large enseigne clouée au-dessus de la porte. Sur cette enseigne, on lisait en lettres grossières:

#### HOTEL DES VOYAGEURS.

Poste de la *Metinac*.

LÉON JEAN, HOTELIER.

Nous frappâmes.

« Entrez, cria une voix rude et nasillarde. »

Nous entrâmes. Cinq ou six hommes sales et déguenillés étaient assis devant un grand feu. A côté d'eux, et sur une mauvaise table, se trouvait une bouteille presque vide avec un verre *écorné* fiché sur le goulot. Quelques *boisgous* de pipes encore tout fumants étaient également placés sur la table. Une conversation très-vive semblait entamée. La *chambre* était là, derrière le banc de son mari, inquiète, attentive, et aussitôt que la dispute semblait vouloir se ralentir, elle lançait une volée de paroles que ses auditeurs écoutaient bouche bée.

Comme nous demeurions sur le seuil, le père Jean vint à nous. C'était un homme grand, robuste, à la figure anguleuse et énergique. Sa chemise ouverte laissait voir une poitrine noire et velue, et sous ses épais sourcils gris brillaient des yeux de bête fauve. En outre de cela, son épaisse chevelure en désordre, et sa barbe d'un gris jaunâtre et non faite depuis plusieurs jours, lui donnaient un air repoussant.

« Pourrions-nous avoir à coucher, monsieur Jean? lui demandâmes-nous. Nous avons beaucoup ramé aujourd'hui et nous sommes très-fatigués. »

Le vieillard dirigea sur sa douce et sainte moitié un regard plein de convoitise. Puis se tournant vers nous:

« Dame, mes bons messieurs, vous arrivez un peu tard. Ces gens que vous voyez là sont arrivés avant vous, et la maison est à peine assez grande pour les loger.

— Oh! si ce n'est que cela, soyez tranquille, monsieur Jean. Nous ne sommes pas difficiles, nous vous payerons bien. Et ce disant nous fîmes sonner nos espèces.

— Ouida! bien, entrez. Il y aura toujours moyen de vous placer quelque part. Ces voyageurs-là ne sont pas fiers, ils coucheront ici-dedans et vous autres vous aurez cette chambre ici.

— C'est bon, c'est bon, monsieur Jean. Veuillez à nous donner à souper au plus vite. »

Maudite chambre, quand j'y pense!

*Infandum, Regina, jubes, renovare dolorem.*

Nous soupâmes à la hâte et bientôt après nous nous couchâmes. Il y avait environ deux heures que je dormais quand je me réveillai en sursaut avec une horrible cuisson par tout le corps. Chose étrange, mes compagnons étaient aussi levés et vociféraient comme des diables. C'était vraiment *touchant*. Pendant longtemps on entendit le bruit sourd et cadencé des ongles sur la chair ensanglantée....

La nuit ne fut pas agréable, on le pense bien, et malgré nos paupières brûlantes, il nous fallut rester debout. Seulement, quand l'aurore parut nous sortîmes. Air bienfaisant du matin, que je te bénis alors!

Mais de se faire ainsi manger, ça nous avait aiguisé l'appétit. Il n'y avait que cette *gueuse* de vieille qui ne se levait pas. Apparemment qu'elle ne sentait pas les punaises! Enfin nous fîmes tant de vacarme qu'elle finit par se réveiller. Elle sortit toute effarée, et pendant qu'elle rentrait ses cheveux épais sous son bonnet d'indienne, nous eûmes le loisir de lui demander à déjeuner. Ce ne fut pas long, et quelque temps après nous étions atablés devant un grand plat de *crêpes* au lard, bien renflées et bien jaunes. Elles furent trouvées excellentes, et tous s'accordèrent à dire qu'ils n'avaient jamais mieux mangé de leur vie. Nous sortîmes de table quand un des nôtres, qui était sorti avant, revint vers nous en courant et tout pâle.

« Qu'est-ce?... Qu'est-ce?... »

— Regardez-nous, dit-il. Au côté de la cabane se trouvait le vaisseau dans lequel la *bonne femme* avait fait nos crêpes, et qui avait servi de... je n'achève pas.

C'en était trop. Complètement dégoûtés du voyage, et parfaitement guéris de la fièvre d'aventures, nous reprîmes à la hâte le chemin du village, où nous arrivâmes le soir même. De cette histoire c'est la fin.

Mes compagnons d'alors, en quelque endroit qu'ils vivent maintenant, se rappellent de ceci, sans doute, et je ne crois pas leur déplaire par le souvenir d'un aussi amusant passé.

E. T.

Un journal de Toronto raconte une histoire qui aurait fait les délices de Lafontaine. Une chatte avait mis au monde une quantité de petits dont on n'avait pas besoin, on les lui tua. Elle en fut d'abord inconsolable, et les redemandait avec plaintes à tous les échos dalentour. Quand elle comprit que son deuil était irréparable, elle adopta un jeune rat, qu'elle allait et caressa en mère. Elle l'aime comme son fils, et on pense qu'elle en fera son héritier, et lui donnera tous ses biens.

## L'HOTEL DE NIORRES.

Suite.

## VII.—L'heure.

Après avoir fait quelques pas en avant dans le jardin, MM. d'Herbois et de Renneville demeurèrent un moment incertains sur la route qu'ils avaient à suivre.

La lune, qui brillait tout à l'heure, s'était de nouveau voilée sous les nuages; le jardin était plongé dans une obscurité profonde, et aucun des deux jeunes gens n'en connaissait le plan.

Se rendant à peu près compte cependant de la situation topographique inférieure, d'après l'examen minutieux de l'intérieur de l'hôtel auquel ils s'étaient nombre de fois livrés, ils suivirent une allée de tilleuls qui conduisait à la vaste pelouse que nous connaissons.

Les bâtiments de l'hôtel se dressaient en face d'eux.

« Où sont-elles ? murmura le marquis en demeurant dans la zone des ténèbres, sous le feuillage épais de l'allée couverte.

—Elles devaient se trouver dans cette allée même, répondit le vicomte sans élever la voix.

—Peut-être nous serons-nous trompés, peut-être se sont-elles trompées elles-mêmes; parcourons le jardin.

Les deux jeunes gens entreprirent aussitôt leurs recherches. Avec des précautions infinies pour ne pas éveiller l'attention des gens de l'hôtel, ils explorèrent tous les massifs, tous les parterres, toutes les allées, jusqu'au moindre sentier.

Le jardin n'était pas grand, et cependant cette promenade faite lentement ne fut pas accomplie en moins d'une heure.

La fièvre de l'impatience les dévorait tous deux.

« Qui les retient ? s'écria le marquis.

—Aurait-elles changé d'avis ? ajouta le vicomte.

—Ne nous amèneraient-elles pas comme nous les aimons ?

—Le temps se passe, les moments s'écoulent, la voiture attend, et à peine nous reste-t-il quelques heures de nuit.

Les deux jeunes gens étaient revenus sur les limites de la pelouse et regardaient la façade de l'habitation.

« Le jardin est absolument désert, dit le vicomte; toutes les lumières sont éteintes dans l'hôtel... le calme le plus parfait règne autour de nous... pourquoi ne viennent-elles pas ?... »

—Grand Dieu ! s'écria tout à coup le marquis, s'il leur était arrivé malheur, si nous arrivions trop tard !

Les deux officiers se regardèrent mutuellement avec une expression d'angoisse effrayante; un frémissement convulsif fit trembler tout leur être. Une même pensée terrifiante, effrayante, leur traversait en même temps l'esprit.

« Il faut à tout prix sortir de cette situation impossible, dit le marquis.

—Que faire ? demanda le vicomte.

—Pénétrer dans l'hôtel... »

—Y songes-tu, Charles ? c'est jouer la réputation de celles que nous aimons.

—Attendre est peut-être jouer leur existence, Henri ! Rappele-toi les termes de leurs lettres : ils sont clairs, précis ! A dix heures et demie elles nous attendraient dans le jardin... voici minuit et le jardin est encore désert.

—Mais si Blanche et Léonore couraient un danger, l'hôtel ne serait pas ainsi calme et silencieux.

—Qui sait ? Chaque fois qu'un crime a été découvert jusqu'ici, c'est lorsqu'il était entièrement accompli. La nuit où Mme d'Orgereau est morte, tout était aussi calme et silencieux, et quand l'éveil a été donné, quand le bruit s'est fait entendre, il n'était plus temps !

—Grand Dieu ! s'écria le vicomte ; tu me fais frémir.

—Henri, dit M. d'Herbois en pressant les mains de son ami, depuis ce matin que je t'ai caché l'état de mon âme ; les plus sinistres pressentiments m'agitent. Je ne t'ai rien confié pour ne pas alarmer ton cœur ; j'ai repoussé ces cruelles pensées qui m'obsédaient... je m'accusais de faiblesse ; mais ce qui se passe en ce moment redouble ces craintes que je m'efforçais de traiter de chimériques. Tiens, Henri, je tremble... j'ai peur... Il me semble que quelque catastrophe épouvantable va nous frapper, elles et nous ! J'ai la fièvre ; je suis fou, si tu le veux ; mais je sens que je ne puis davantage supporter ce supplice ! Il faut que je voie à l'instant Blanche !

Et le gentilhomme en proie à une surexcitation des plus vives pétrissait dans les siennes les mains de son compagnon.

Le vicomte n'était pas lui-même beaucoup plus calme.

Les deux jeunes gens aimaient profondément, sincèrement, les deux nièces de M. de Niorres. Ils les aimaient comme on aime lorsque, après avoir vidé jusqu'à la lie la coupe des plaisirs, l'on s'aperçoit un jour que ce cœur que l'on croyait séché est demeuré susceptible d'éprouver les sentiments les plus purs ; que ce que l'on avait pris pour la mort n'était qu'un engourdissement, et que la tendresse, que chaque créature noblement douée porte en elle-même, loin d'être tarie à sa source, est prête à déborder avec force.

Seuls tous deux sur la terre, sans parents, ils avaient greffé tout le bonheur de leur avenir sur cet amour qui faisait leur seule joie et leur seule espérance.

On comprend donc tout ce que la mortelle inquiétude qui les torturait devait avoir de poignant, et combien elle devait décupler l'énergie de ces natures puissantes fortement trempées par les dangers de la vie aventureuse de l'homme de mer.

« Pénétrons dans l'hôtel, » avait repris le marquis après un moment de silence.

Le vicomte fit signe qu'il était prêt à accompagner son ami. Tous deux suivirent la ligne des massifs pour éviter de traverser la partie découverte du parterre s'étendant devant les bâtiments.

En quelques instants, ils gagnèrent les communs après lesquels se prolongeait le mur bâti sur la rue du Chaume. C'était du sommet de ce mur que nous avons vu, la veille, s'élançer Mahurec.

Les portes étaient fermées. Un bouquet de lilas, se dressant en face de l'une des fenêtres, offrait aux jeunes gens l'abri mystérieux de son feuillage ; car le vent, qui venait de s'élever, avait nettoyé le ciel, et les nuages, fuyant à l'ouest, laissaient libres les rayons de la lune.

Sans hésiter, le marquis brisa une vitre, passa son bras dans l'ouverture pratiquée, fit jouer le mécanisme de la croisée, et, poussant les deux battants en dedans, s'élança lestement par-dessus la barre d'appui ; puis, se retournant, il tendit la main au vicomte.

« Attends ! dit celui-ci en s'arrêtant brusquement au moment d'escalader à son tour.

—Qu'est-ce donc ? fit le marquis à voix basse.

—Il m'avait semblé entendre remuer... »

—Où cela ?... »

—Dans les branchages... là-bas, près du mur de clôture.

—C'est le vent... »

—Ecoute encore, » dit vivement M. de Renneville.

Les deux jeunes gens prêtèrent une oreille attentive.

« Tu ne sera trompé, reprit le marquis ; je n'entends rien.

—C'est possible, répondit son compagnon ; cependant j'avais cru distinguer... »

Et s'arrêtant de nouveau tout aussi brusquement que la première fois :

« Oh ! je ne me trompe pas, ajouta-t-il, j'entends parler, et le bruit de ces paroles vient des branches de ce vieux chêne ! »

Le vicomte désignait du geste un arbre magnifique dont le tronc noueux soutenait presque une partie de la muraille, et dont les rameaux venaient se prolonger jusqu'au-dessus de la rue.

C'était ce chêne précisément qui avait été d'une utilité si grande à Mahurec pour entrer dans le jardin d'abord, et pour s'élançer ensuite au dehors.

Le marquis et le vicomte redoublaient d'attention.

« Effectivement, dit le premier à l'oreille de M. de Renneville, il me semble entendre un murmure causé par des phrases prononcées à voix basse.

—Ne bouge pas et attends-moi ! » dit le vicomte.

Et, se glissant le long du mur des communs, il s'avança dans l'ombre.

Le marquis fit d'abord un geste comme pour sauter dans le jardin ; mais une pensée fortuite assaillit sans doute son esprit, car, se retournant vivement, il traversa, au milieu de l'obscurité, la pièce dans laquelle il avait pénétré, et qui était une office attenant aux cuisines, il ouvrit une porte pratiquée en face de la fenêtre et franchit le seuil d'une seconde pièce plus spacieuse que la première.

Celle-ci, située à la suite de l'autre, donnait sur la rue, mais comme le terrain du jardin était en contre-bas, cette pièce se trouvait presque à la hauteur du sol de la rue du Chaume, tandis que celle qui la précédait était élevée d'une toise environ au-dessus du jardin.

Les fenêtres qui éclairaient cette salle étaient, selon l'usage, garnies de fortes grilles, et, à cause de la chaleur sans doute, les contrevents intérieurs n'avaient point été fermés non plus que les châssis des croisées.

Le marquis se dirigea avec précaution, mais précipitamment, vers l'une des fenêtres et avança doucement la tête.

En se penchant un peu, il pouvait découvrir la rue du Chaume dans toute son étendue. A peine eut-il jeté un regard dans la direction du mur faisant suite aux communs, qu'il se recula vivement.

Il venait d'apercevoir deux hommes, dont l'un aidait l'autre à franchir la muraille.

Revenant sur ses pas, il regagna rapidement la fenêtre de l'office donnant sur le jardin.

La tête du vicomte apparaissait au même instant à la hauteur de la barre d'appui.

« Un homme est grimpé dans cet arbre, murmura le vicomte.

—Et deux autres sont dans la rue, ajouta le marquis.

—Qu'est-ce que cela signifie ?

—Oh ! fit M. d'Herbois en étreignant le bras de son ami, si Dieu nous avait permis de surprendre les infâmes auteurs de tous les crimes commis dans cet hôtel ! »

Le vicomte saisit la barre d'appui et s'élança d'un bond dans l'office.

« Tous trois sont descendus, murmura-t-il ; j'entends le bruit de leurs pas faisant claquer le sable de l'allée !

—Ton pistolet ! » dit le marquis en armant celui que le gabier lui avait remis au moment de partir pour se rendre rue Sainte-Avoye.

—Le vicomte prit l'arme, et les deux jeunes gens se reculérent un peu pour demeurer dans une couche d'ombre plus épaisse.

Un murmure confus de voix parlant en sourdine arrivait jusqu'à eux. Ils distinguaient parfaitement le son sans pouvoir entendre nullement les paroles.

Trois hommes s'avancèrent dans une petite allée voisine, et séparée seulement des communs par le massif du lilas en face duquel s'ouvrait la fenêtre qu'avait forcée le marquis.

Les ténèbres qui régnaient dans cette partie très-boisée du jardin empêchaient de distinguer les formes précises de ces personnages, dont l'ensemble se détachait à peine au milieu des fourrés épais qui les entouraient.

Cependant, lorsque ces hommes passèrent dans une étroite éclaircie, le vicomte et le marquis remarquèrent un chapeau galonné d'or, et des boutons garnis de pierres précieuses sans doute reluèrent fugitivement dans l'ombre.

Ces indices de riches costumes frappèrent d'étonnement les deux marins.

Ils se regardèrent, s'interrogeant des yeux sur ce qu'ils avaient à faire.

« Suivons-les ! » murmura le marquis à l'oreille du vicomte.

Celui-ci sauta légèrement dans le jardin ; le marquis en jamba à son tour la barre d'appui de la fenêtre ; mais, au même instant, un cri déchirant se fit entendre.

Les deux jeunes gens s'arrêtèrent glacés de crainte par un cri parti de l'intérieur de l'hôtel.

Presque aussitôt une explosion violente ébranla la maison, et un jet de flamme éclaira brusquement le jardin.

Des cris affreux éclatèrent plus déchirants encore que n'avait été le premier.

Stupéfaits d'abord, le marquis et le vicomte étaient demeurés comme foudroyés, sans faire un mouvement ; mais la révélation d'un danger qui devait menacer les deux jeunes filles leur rendit subitement leur énergie et la conscience de la situation.

Ils s'élançèrent.

En ce moment deux coups de feu retentirent presque simultanément, et un hurlement furieux déchira l'air dans la direction de la petite porte du jardin où les deux jeunes gens avaient laissé Mahurec.

Les chapitres 8, 9 et 10 représentent un souper auquel assiste le duc de Chartres, fils du duc d'Orléans, et plusieurs des principaux personnages de la révolution. Le duc de Sommes détermine le duc de Chartres à lui aider pour empêcher Fouché et ses compagnons d'arriver au terme de leur voyage au moyen d'une lettre affectueuse qu'il lui fait écrire à Fouché et qu'il aura soin de faire tomber entre les mains du lieutenant de police, afin que celui-ci, soupçonnant qu'il est important pour le pouvoir d'empêcher ce voyage, puisque le duc de Chartres le favorise, fasse tout en son pouvoir pour arrêter Fouché. Il présente aussi à la réunion un italien du nom de Campanini qui étonne tout le monde par son audace et son

esprit et par l'histoire de ses aventures qu'il commence en demandant aux convives s'ils ont jamais entendu parler de la Madone.]

[Dans le chapitre 11, Jaquet apprend au lieutenant de police qu'il y a dans la ville de Paris un individu du nom de Bager qui, sous le nom de Michel ou de Bager, se prétend employé du lieutenant de police pour tromper les gens et en particulier MM. Gorain et Gervais.]

[Dans les chapitres 12 et 13 le secrétaire du duc de Sommes remet la lettre du duc de Chartres à Fouché entre les mains du lieutenant de police qui envoie aussitôt un courrier sur la route d'Arpazen et tombe dans le piège qui lui était tendu. M. Lenoir apprend aussi par Pick que MM. d'Herbois et Renneville viennent de s'introduire dans le jardin de l'hôtel de Niorres et il donne l'ordre de les arrêter.]

## XIV.—Le pendu.

L'heure à laquelle M. Pick pénétrait dans le cabinet de M. Lenoir et lui annonçait ce qui se passait dans le jardin de la rue du Chaume était précisément celle où le signor Campanini, dans tout le feu d'une narration bizarre, tenait en haleine les convives cependant profondément blasés du duc de Chartres.

« Monseigneur et messieurs, lui avons-nous entendu dire avant de quitter la salle à manger de la petite maison, il n'est peut-être personne d'entre vous qui ait entendu parler de la Madone de Brest ?

—La Madone de Brest, avait répondu le duc de Lauzun. Qu'est-ce que cela ?

—C'était, dit l'Italien, une femme charmante, adorable, et que je regrette amèrement. Ce fut ma première compagne... »

—Ah ! c'est pour elle que vous avez peut-être été pendu une fois ? fit le duc de Chartres en riant.

—Précisément, monseigneur. Et quand je songe à cette chère belle, je ne regrette pas ces moments difficiles que j'ai passés cependant par sa faute. La Madone était Florentine, et avant de venir s'installer à Brest elle avait passé sa première jeunesse en Italie. *Per diò!* messieurs, jamais plus beaux yeux n'avaient allumé plus d'incendies dans les cœurs des promeneurs des *Caccines* alors qu'elle passait le soir enveloppée dans sa mante. Je la vis deux fois : c'est vous dire que j'en devins fou à lier... »

—Peste, monsieur le marquis, interrompit Mlle Duthé en riant, vous avez le cœur plus ardent que votre Vésuve.

—Peuh ! fit l'Italien, le Vésuve est cendre et je suis tout lave. Donc je devins fou de la Madone, et sans consulter ma famille (j'étais libre de ma personne et de mes biens), je résolus de l'épouser.

—Vous étiez jeune ? demanda le prince.

—J'avais dix-huit ans. C'est ce qui explique ma sottise, car je l'accomplis et je devins l'heureux époux de la Madone.

—Vous fûtes heureux ?

—Hélas ! mon bonheur dura peu. Au bout de trois mois, je m'aperçus avec une désolation profonde que la Madone et moi étions nés pour vivre loin l'un de l'autre. Cette révélation ne m'abattit point : je pensai à mettre entre nous une distance raisonnable... voilà tout.

—Très-bien pensé ! dit le baron de Cadore en riant.

—Et que répondit la Madone alors que vous lui fîtes cette gracieuse proposition ? demanda le duc de Lauzun.

—Elle me dit qu'une femme ne devait pas avoir d'autre volonté que celle de son mari, et pour la première fois depuis notre union nous fûmes d'accord. Elle ajouta même que c'était à elle à partir, qu'elle avait forte envie de voyager... et une foule d'autres excellentes raisons. Loin de contrarier ses projets, je la conduisis moi-même à Civita-Vecchia. Un navire partait pour la France, nous nous embrassâmes et deux heures après nous ne pensions plus l'un à l'autre, ce dont nous nous confessâmes plus tard.

—Vous la revîtes donc ? demanda l'un des convives.

—Oui, après ma seconde pendaison. Demeuré seul, je voyageai dans le midi de la Péninsule. Les années s'écoulèrent. Un soir (le soir m'a toujours porté malheur) je rencontrais une femme... extraordinairement belle ; le type romain dans toute sa pureté... »

—C'est nous dire que vous en devintes fou à lier, interrompit la Duthé.

—Justement, belle dame. J'ai la mémoire courte, je l'avoue. Il y avait trois années que je n'avais vu ma femme, j'oubliai que j'avais été marié jadis... et j'épousai ma nouvelle conquête.

—Et cette fois vous fûtes heureux ?

—Parfaitement heureux, monseigneur, mais lorsque la mauvaise chance s'acharne après un homme, elle le poursuit sans se lasser. J'avais parlé à ma seconde femme des beautés de Florence, ma ville natale ; elle voulut y aller passer un printemps ; jeus la faiblesse de consentir. Par une fatalité étrange, la Madone voyageait alors en Toscane. Nous nous rencontrâmes... Des indiscrets parlèrent de la scène qui eut lieu entre nous. Je fus arrêté, jugé, convaincu de bigamie et condamné à être pendu ! La Madone, par excès de sensibilité sans doute, était repartie la veille du jour où devait avoir lieu mon exécution. L'heure fatale sonna... Je passe les détails de l'exécution. Bref ! je fus pendu en dépit de ma qualité de gentilhomme.

—Pendu ! répétèrent les femmes avec effroi.

—Pendu ! dirent les hommes en riant.

—Pendu ! reprit le signor Campanini avec le sérieux le plus complet. Quand je fus mort... »

—Oh ! s'écria-t-on sur des tons différents.

—Quand je fus mort, continua le marquis sans se dérider, le bourreau me vendit ou du moins vendit mon corps à un médecin, lequel faisait des expériences sur les suppliciés, et il en fit de telles sur moi et de si heureuses que je revins à la vie. J'ai toujours soupçonné le bourreau d'avoir été d'accord avec le médecin et d'avoir laissé croire à tout le monde et à moi-même que j'avais rendu le dernier soupir accroché au gibet. Toujours est-il que ce miracle, accompli par le digne docteur, fit un tel bruit que la fortune accourut et qu'il sut la fixer dans sa demeure. Ma résurrection avait battu la caisse à son profit.

—Et votre femme ? demanda le prince.

—Elle était au couvent et avait prononcé des vœux. Je quittai la Toscane sans ennui, sans embarras, car la justice s'obstinait à me tenir pour mort et je ne cherchai nullement à la faire revenir à un autre avis.

—Trois années nouvelles s'écoulèrent : j'habitais Naples, un pays adorable... Un soir, en me promenant du côté du Paasilippe... »

—Vous rencontrâtes une femme ; commença la Duthé.

—Charmanche, ravissante... ajouta Lauzun.

A continuer.

ATTENTION A LA CONTREFAÇON.

Des efforts répétés ont été faits durant les dix dernières années pour contrefaire les moulins Wheeler & Wilson et toujours sans succès.

En conséquence S. R. Scott et Cie. informent respectueusement le public et toutes personnes qui auraient besoin de bons Moulins à Coudre, qu'ils sont les seuls agents à Montréal des célèbres machines Wheeler et Wilson, et ils les préviennent en même temps d'être en garde contre les imitations et contrefaçons qui se vendent à prix réduits.

Les véritables machines ont le nom de Wheeler et Wilson gravé sur la platine, et aussi un médaillon doré de la manufacture, incrusté sur chaque moulin.

Dépôt général : 282 et 284, rue Notre-Dame, Montréal. 2-10d.



Departement de l'Agriculture et des Travaux Publics.

IMMIGRATION.

Le Gouvernement de Québec ayant nommé deux Agents d'Immigration dont l'un M. Barnard est chargé de visiter la Belgique, la France et la Suisse, et l'autre M. Jones est chargé de visiter les Îles Britanniques, les personnes qui désireraient se procurer, par l'entremise de ces messieurs, des directeurs de fermes, de bons labourers, des jardiniers expérimentés, des ouvriers de différents métiers, des domestiques, grognons, etc., pourront s'adresser à ce Département, ayant soin de spécifier exactement ce qui leur conviendrait de mentionner, le salaire qu'elles seraient disposés à payer.

Les demandes de cette nature seront de suite transmises aux Agents qui se feront un devoir d'y donner toute leur attention.

Par ordre. S. LESAGE, Assistant Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics.

Québec, 10 mars 1871. 2-11c



Vente des Terres de l'Ordonnance, Ottawa.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que MERCREDI le 22e jour de MARS, à MIDI, seront vendus par ENCAN PUBLIC, par James Birmingham, Encanteur, à ses salles de vente, près le marché, Rue York, Ottawa, les lots de terre ci-dessous mentionnés, situés dans la Cité d'Ottawa; les premières ventes de ces terres ont été annulées en vertu de la 2e section de l'acte 23 Victoria, Chap. 2.

- Lots Nos. 31, 43, 50, 51, 52, côté Nord de la Rue Rideau.
Lots Nos. 5, 6, 7, côté Ouest de la rue Cobourg, Basse-Ville.
Lots Nos. 10, 26, 34, 35, côté Sud de la rue Ottawa, Basse-Ville.
Lots Nos. 1 et 2, rue Wurtemberg Est, Basse-Ville.
Lot No. 5, carré Anglesea Sud, Basse-Ville.
Lot No. 15, rue Bolton Sud, Basse-Ville.
Lots Nos. 50 et 51, rue Gloucester Nord, Centre de la Ville.
Lots Nos. 50 et 51, rue Maria Sud, Centre de la Ville.
Lot No. 10 (1 Est), rue St. André Nord, Basse-Ville.

Les acheteurs devront payer un dixième du prix comptant au temps de la vente, et la balance en neuf paiements annuels avec intérêt à six par cent.

On peut voir les plans et obtenir des détails au bureau des terres de l'Ordonnance de ce département, et de l'encanteur.

De nouveaux détails seront vus dans les placards, et donnés au temps et sur le lieu de la vente.

(Par Ordre.) E. PARENT, Sous-Secrétaire d'Etat.

WILLIAM COFFIN, Agent des Terres de l'Ordonnance, Département du Secrétaire d'Etat, Ottawa, 15 Février 1871. 2-11a

SI VOUS AVEZ LA TOUX, ESSAYEZ

Le Sirop de Gomme d'Épinette Rouge de Gray. Inestimable pour Rhume, Toux, Enrouement, etc. Inestimable pour Rhume, Toux, Enrouement, etc. Inestimable pour Rhume, Toux, Enrouement, etc. Inestimable pour Rhume, Toux, Enrouement, etc.

LEGGOTYPISTES, ELECTROTYPISTES, STERÉOTYPISTES, GRAVEURS, CHROMO ET PHOTO-LITHOGRAPHES, PHOTOGRAPHIES ET IMPRIMEURS.

Bureau : No. 1, Côte de la Place d'Armes } MONTRÉAL. Ateliers : No. 319, Rue St. Antoine }

On exécute dans un style vraiment supérieur, les Cartes Géographiques, Livres, Gravures, Cartes d'Affaires, Mémoires, Livres de Commerce de toutes descriptions, à des prix très modiques.

LIBRAIRIE ET DÉPÔT DE JOURNAUX. SENÉCAL & Cie., 495, Rue Craig, Enseigne du grand livre, entre les rues St. Laurent et St. Dominique, Montréal. 2-10zz

FERRONNERIE.

ENSEIGNE DU CADENAS D'OR. Poêles, Coutellerie, Glacières, Corniches. 2-10zz L. J. A. SURVEYER, 524, RUE CRAIG.

CHEMIN DE FER DE LA RIVE NORD.

Avis est par le présent donné qu'à partir du 1er janvier prochain (1871), des livres de souscription seront ouverts depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures P.M. de chaque jour, à tous ceux qui désireront souscrire au capital-actions de la Compagnie.

Jusqu'à nouvel ordre, les Bureaux de la Compagnie sont situés dans les Union Buildings, Place d'Armes. JOSEPH CAUCHON, Président C. C. F. R. N.

Québec, 30 Déc. 1870. 2-10b

A LOUER, une grande maison en pierre, à quatre étages, dans la rue Ste. Thérèse, (entre les rues St. Gabriel et St. Vincent. Cette maison est très-bien adaptée pour une manufacture de Chaussures, ou un magasin en gros. S'adresser à D. R. STODART, Courtier, 146, Rue St. Jacques. 7-2m



MARCHAND-TAILLEUR 35—RUE ST. LAURENT—35

ET 10—RUE ST. JOSEPH—10

Venez et Voyez. 2-1-h

THOMAS MUSSEN, Marchand en Gros et en Détail de SOIERIES et POPELINES IRLANDAISES, GANTS D'ALEXANDRE, et autres Fabricants de renom.

TAPIS ET PRELATS DE CHOIX, De Velours, Bruxelles ou Tapestry. ORNEMENTS D'EGLISES, Tentures pour Salons, Franges en Soie, etc., 257 ET 259, RUE NOTRE-DAME, MONTRÉAL. 4 mai 1870. 18zz

GRANDE VENTE DE HARDÉS FAITES.

- 650 PARDESSUS. 400 PEA JACKETS. 1,000 PAIRES PANTALONS. 800 VESTES. 800 CHEMISES CASIMIR. 1,000 PAIRES CALEÇONS. Etc., Etc., Etc.

Aussi une grande variété de Draps de Castor et Pilot, Draps Français et Anglais, Tweed et Casimir. A 20 pour cent au-dessous de la valeur ordinaire. REGIS DEZIEL, 131, Rue St. Joseph. 40-6m.

USINES A MÉTAUX DE LA PUISSANCE.

ÉTABLIE 1828. CHARLES GARTH ET Cie., PLOMBIERS, OUVRIERS EN APPAREILS A VAPEUR ET A GAZ, FONDEURS DE LAITON, FINISSEURS, CHAUDRONNIERS ET MACHINISTES, ETC., ETC. Fabricants et Importateurs de CUIVRE A L'USAGE DES PLOMBIERS, DES MECANICIENS ET D'OUVRIERS EN APPAREILS A VAPEUR; USINE A CUIVRE ET A FER; APPAREILS A GAZ ET A VAPEUR, ETC., ETC., ETC. Toutes sortes d'ouvrages pour Usines à Gaz, Etablissements Hydrauliques, Distilleries et Brasseries, Rafineries, Phares, etc., etc.

On entreprend de faire chauffer les Bâtimens publics et privés, les Usines, les Serres, etc., par le moyen de l'appareil à l'Eau Chaude Patenté de GARTH, l'appareil à Vapeur de Basse Pression de GOLD, avec les Derniers Perfectionnements, et par la Vapeur à Haute Pression on Tuyaux droits et repliés.

En vente aux plus bas prix, toutes sortes de Gase-liers, Tasseaux, Pendants, Abat-jours, etc., Tuyaux en Fer Travailés, avec appareils de Fer Malléable et Fondu pour l'Eau, la Vapeur ou le Gaz. Bureau et Usine, Nos. 536 à 542, Rue Craig. 1-47-zz MONTREAL.

L'ALMANACH AGRICOLE, COMMERCIAL ET HISTORIQUE

DE J. B. ROLLAND ET FILS POUR 1871.

C'est l'Almanach le plus complet, et il contient une foule de renseignements utiles.—A vendre chez tous les Marchands.—Prix : 5 centimes.

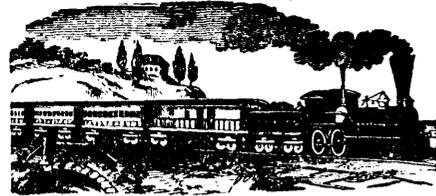
N. B.—C'est le seul Almanach dont le Calendrier des Fêtes Religieuses soit conforme à l'Ordo. AÜSSI le Calendrier de la Puissance au Canada pour 1871, contenant une liste complète du clergé de la Puissance.

NOUVEAUTÉ! CARTES JACQUES-CARTIER.

Nous venons de recevoir un grand assortiment de Cartes à Jouer avec le portrait de Jacques-Cartier sur le dos, de différentes qualités, soit de \$1.20, \$1.75, \$2 et \$3 la douzaine.—En vente à la Librairie de J. B. ROLLAND ET FILS, Nos. 12 et 14, rue St. Vincent.

NOTRE-DAME DE LOURDES. Par HENRI LASSERRE.

Ouvrage honoré d'un bref spécial adressé à l'auteur par Sa Sainteté le Pape Pie IX.—Trente-sixième édition.—Autorisée par Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque de Montréal, et ornée de deux belles gravures. 1 beau vol. in-8 de 360 pages. Br. 75 cts.; rel. \$1.—En vente à la Librairie de J. B. ROLLAND ET FILS, Nos. 12 et 14, rue St. Vincent, Montréal. 1-34-zz



Compagnie du Chemin de Fer le Grand Tronc du Canada.

SERVICE AMELIORÉ DES TRAINS.

POUR L'HIVER DE 1870-71.

AUGMENTATION DE VITESSE.

Nouveaux Chars pour tous les Trains Express.

Les Trains partiront maintenant de Montréal comme suit:—

ALLANT A L'OUEST.

- Trains de la Malle pour Toronto et les stations intermédiaires... 8.00 A.M. Express de Nuit pour Ogdensburgh, Ottawa, Brockville, Kingston, Belleville, Toronto, Guelph, London, Brantford, Goderich, Buffalo, Détroit, Chicago et tous les points de l'ouest à... 8.00 A.M. Train d'accommodement pour Kingston, Toronto et les stations intermédiaires... 6.00 A.M. Train d'accommodement pour Brockville et les stations intermédiaires... 4.00 P.M. Trains pour Lachine à 6.00 A.M., 7 A.M., 9.15 A.M., Midi, 1.30 p. m., 4.00 p. m., et 5.30 p. m. Le train de 1.30 p. m. va à la frontière.

ALLANT AU SUD ET A L'EST.

- Train d'accommodement pour Island Pond et les stations intermédiaires... 7.10 A.M. Express pour Boston via Vermont Central... 9.00 A.M. Express pour New-York et Boston via Vermont Central à... 3.45 P.M. Express pour New-York et Boston via Plattsburg, le Lac Champlain, Burlington et Rutland à... 6.00 A.M. Do do do... 4.00 P.M. Express pour Island Pond... 2.00 P.M. Express de Nuit pour Québec, Island Pond, Gorham et Portland, et les Provinces d'en Bas, arrêtant entre Montréal et Island Pond à St. Hilaire, St. Hyacinthe, Upton, Acton, Richmond, Brompton Falls, Sherbrooke, Lennoxville, Compton, Coaticook et Norton Mills, seulement, à... 10.10 P.M.

Il y aura des Chars Dortoires à tous les trains de nuit. Le bagage sera étiqueté pour tout le trajet.

Les steamers "CARLOTTA" ou "CHASE," laisseront Portland pour Halifax, N. E., tous les Mercredis et Samedis après-midi, à 4.00 heures p. m. Le confort est excellent pour les passagers et le fret.

La Compagnie internationale des Steamers, faisant le trajet en connexion avec le Chemin de Fer le Grand Tronc, laisse Portland tous les Lundis et les Jedis, à 6.00 heures p. m., pour St. Jean, N. B., &c., &c. On pourra acheter des billets aux principales stations de la compagnie.

Pour plus amples informations et l'heure du départ et de l'arrivée de tous les Trains aux stations intermédiaires et au terminus du chemin, s'adresser au Bureau où l'on vend des billets, à la station Bonaventure ou au Bureau No. 39, Grand'Rue St. Jacques.

C. J. BRYDGES, Directeur-Gérant. Montréal, 7 Novembre 1870. 1-46-tf.



DEPOT de la CÉLÈBRE CHAISE HAMAC, CANAPÉ, PLIANT et FAUTEUIL, combinée EN UNE SEULE, Au Bureau du DOMINION DYE WORKS, 301, rue Notre-Dame, Montréal. 43tf

DÉFENSE DE PARIS.

MONTRÉAL MENACÉ PAR LES GRANDS FROIDS DE L'HIVER.

Afin de se défendre contre les grands froids de l'hiver qui nous menacent depuis quelques jours, laissez vos ordres pour faire monter vos Poêles, vos Tuyaux et vos Fournaux chez

GEORGE YON, FERBLANTIER ET PLOMBIER, No. 241, — RUE S. LAURENT, — No. 241. 2me porte de la rue Ste. Catherine.

Vous trouverez aussi à son Magasin un grand assortiment de Tuyaux de Poêles Soudés, Saux à Charbon, Chaudières à cendres et toutes sortes de Ferblanteries pour l'usage de la maison. 43-tf

JAMES FYFE, FABRICANT DE BALANCES.



A remporté à l'Exposition de 1868, tenue à Montréal, une MÉDAILLE D'ARGENT de Premier Prix et Diplomat, a toujours en main un assortiment complet de BALANCES de toutes espèces. 1-47-zz

NOUVEAU MAGASIN D'APOTHECAIRE, 175, RUE ST. LAURENT. (Porte voisine de son ancien magasin.)



Le Soussigné offre en vente un assortiment complet de Drogueries, produits Chimiques, Parfumeries, Huiles, Bois de Teinture, Médecines Patentées, Brayers, Epaves, Brosses à Cheveux, Brosses à Ongles, Brosses à Dents, Brosses à Barbe, Eau de Cologne, Saugues, Savons de Toilettes, en grande variété. Aussi un assortiment de Papeteries, Journaux, Timbres-Poste, etc., etc. Toutes Prescriptions de Médecins seront remplies avec le plus grand soin. JAMES GOULDEN, Montréal, 26 mai 1870. 21zz

J. D. NORMANDIN, RELIEUR, REGLEUR ET MANUFACTURIER DE LIVRES BLANCS.

Ouvrages de luxe ainsi qu'ouvrages les plus communs, reliés à des prix très modérés. Les abonnés de L'Opinion Publique trouveront une bonne occasion de faire relier leur journal à bon marché. No. 36 RUE ST. VINCENT, MONTREAL. 1-52zz



NE FAITES USAGE QUE DE L'EMPOIS DE GLENFIELD

Grandement employé dans la BUANDERIE ROYALE D'ANGLETERRE, Et dans celle de SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL DU CANADA. 1-47-zz

N. CODERRE, MARCHAND-TAILLEUR, No. 268, rue Notre-Dame, en haut chez MM. BARRET et PRICE, Montréal, où l'on trouvera des DRAPS, CASIMIRS ET TWEEDS

de toutes sortes et des goûts les plus nouveaux. Il est prêt à exécuter avec ponctualité toute commande que l'on voudra bien lui confier à des prix très modérés. Montréal, 4 mai 1870. 18zz



DÉPARTEMENT DES DOUANES.

Ottawa, 16 Février, 1871. L'ESCOMPTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMÉRICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 10 pour cent.

R. S. M. BOUCHETTE, Commissaire des Douanes. L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier. 6d

"The Canadian Illustrated News" Journal Hebdomadaire

De Chronique, Littérature, Science et Art, Agriculture et Mécanique, Modes et Amusements, Publié tous les Samedis à Montréal, Canada, Par GEORGE E. DESBARATS.

SOUSCRIPTION D'AVANCE.....\$4.00 par an. PAR NUMÉRO..... 10 Centimes.

CLUBS.

Chaque Club de cinq souscripteurs qui nous enverra \$20, aura droit à six copies pour l'année. Les abonnés de Montréal recevront leur journal à domicile.

Port : 5 centimes par trois mois, payables d'avance par les abonnés, à leurs bureaux de poste respectifs. Les remises d'argent par un mandat de Poste ou par lettre enregistrée, seront aux risques de l'Éditeur. On recevra des annonces, en petit nombre, au taux de 15 centimes la ligne, payable d'avance.

AGENCE GÉNÉRALE : 1--COTE DE LA PLACE D'ARMES--1 BUREAU DE PUBLICATION ET ATELIERS : 319--RUE ST. ANTOINE--319

"L'Opinion Publique" JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

Publié tous les Jedis à Montréal, Canada, Par GEORGE E. DESBARATS & Cie.

ABONNEMENT.....\$3.00 par année Aux États-Unis..... 3.50 Par numéro..... 7 Centimes Envoi par lettres enregistrées ou par ordres sur le Bureau de Poste au risque des propriétaires du journal. ANNONCES.....10 Centimes la ligne 1re fois 5 Centimes 2me " &c.

Tous ceux qui ne renverront pas le journal seront considérés comme abonnés. On ne recevra pas d'abonnements pour moins de six mois.

Tout semestre commencé se paie en entier. Pour discontinuer son abonnement il faut en donner avis au moins quinze jours d'avance, au bureau de l'administration, No. 1, Côte de la Place d'Armes. L'agent collecteur et les porteurs ne sont pas autorisés à recevoir de désabonnements. Lorsqu'un abonné change de demeure il doit en donner avis huit jours d'avance. Si l'abonné ne reçoit pas son journal il est requis de porter plainte immédiatement à l'administration.

FRAIS DE POSTE—ATTENTION!

Les frais de poste sur les Publications hebdomadaires ne sont que de 5 centimes par trois mois, payables d'avance au bureau de poste de l'abonné. Le manque d'attention à ce détail, entraînerait une dépense de 2 centimes qu'il faudrait payer sur chaque numéro.

Les journaux qui voudront bien échanger avec nous, ainsi que toutes lettres se rapportant à la rédaction, devront être adressés à l'Opinion Publique ou aux Rédacteurs, No. 1 Côte de la Place d'Armes, Montréal. Toute lettre d'affaires devra être adressée à George E. Desbarats, seul chargé de l'administration du journal.

Imprimé et publié par G. E. DESBARATS, 1, Côte de la Place d'Armes, et 319 Rue St. Antoine, Montréal, Canada.